

Octobre
2018

BÂTIMENT DURABLE

Synthèse annuelle 2017

La rénovation énergétique des logements dans le Grand Est



123

Panorama général

p.3

- Chiffres clés p.3
- Les principaux dispositifs p.5



La rénovation énergétique selon le parc de logements

p.7

- Logements privés p.7
- Copropriété p.8
- Logements publics p.10
- Retombées économiques p.11



Dynamique des dispositifs d'aide

p.12

- CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique p.12
- Eco-PTZ p.14
- Dispositif « Habiter Mieux » p.15
- CEE : Certificat d'Economie d'Energie p.16
- Eco-PLS p.17



L'accompagnement dans les territoires

p.18

- PRIS : Point Rénovation Info Service p.18
- L'accompagnement à la rénovation performante p.21
- L'accompagnement des copropriétés p.22



Labels et qualifications

p.24

- RGE : Reconnu Garant de l'Environnement p.24
- Labellisations et certifications p.26



Chiffres clés

PARC PRIVÉ	Grand Est	
	Chiffres 2015	Part
Nombre de logements privés	2 419 166	8% du parc français
<i>Dont nombre de logements individuels</i>	<i>1 461 334</i>	<i>60%</i>
<i>Dont nombre de logements collectifs</i>	<i>957 832</i>	<i>40%</i>
Logements* datant d'avant 1949	934 678	39%
Logements* datant de 1949 à 1974	544 731	23%
Logements* datant d'après 1974	913 919	38%

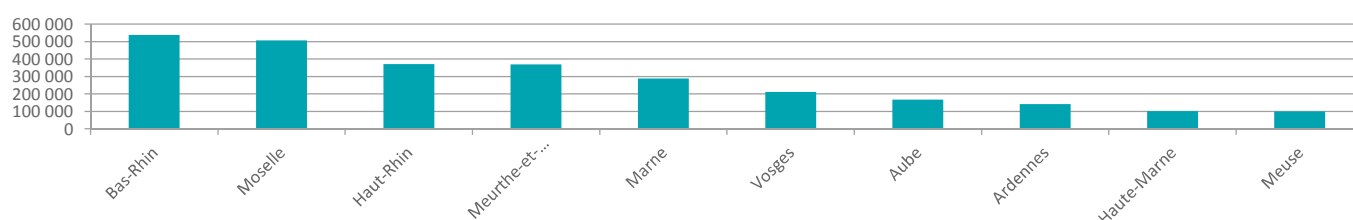
*25 838 logements n'ont pas de date renseignée

Source : FILOCOM 2015

PARC SOCIAL	Chiffres 2017	
	Chiffres 2017	Part
Nombre de logements sociaux	426 607	9% du parc français
<i>Dont nombre de logements individuels</i>	<i>57 613</i>	<i>14%</i>
<i>Dont nombre de logements collectifs</i>	<i>367 874</i>	<i>86%</i>
<i>Dont logements datant d'avant 1950</i>	<i>30 176</i>	<i>7%</i>
<i>Dont logements datant de 1950 à 1969</i>	<i>145 044</i>	<i>34%</i>
<i>Dont logements datant d'après 1969</i>	<i>251 387</i>	<i>59%</i>
<i>Dont nombre de logements à étiquettes A et B</i>	<i>20 508</i>	<i>5%</i>
<i>Dont nombre de logements à étiquettes C et D</i>	<i>224 424</i>	<i>53%</i>
<i>Dont nombre de logements à étiquettes E, F et G</i>	<i>111 005</i>	<i>26%</i>

Source : RPLS (Répertoire du parc locatif social) 2017
 Les données des logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte (SEM) sont inclus.
 Sans ces logements, le parc social s'élève à 421 107 logements.

Nombre total de logements par département
 Source : INSEE RP2015



Toutes les déclinaisons départementales intégrées dans ce baromètre sont représentées par ordre décroissant du nombre total de logements, comme indiqué ci-dessus



Chiffres clés

Objectifs sectoriels en rénovation (à titre indicatif, non contraignants – projet de SRADDET en cours d'élaboration) du **SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDET)**

Réduction de la consommation énergétique du secteur résidentiel :

-47% à horizon 2030 /
-89% à horizon 2050
(année de référence 2012)

Rénovation de 100% des logements
construits avant 2015 d'ici 2050 avec la cible
104 kWhEP/m²

Rénovation de :
→ **358 574** logements sociaux
→ **2 385 925** autres logements

Données issues des travaux de scénarisation visant l'objectif stratégique Région à Energie Positive et bas carbone en 2050 du projet de SRADDET

Objectifs nationaux du **PLAN DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (PREB)**

500 000
logements
rénovés par an

Dont : **250 000** logements occupés par des ménages
modestes

Dont : **250 000** logements occupés par des
propriétaires ou locataires, modestes ou non
modestes

Dont : 100 000 passoires thermiques
dans le logement social

Dont : 150 000 passoires thermiques
occupées par des propriétaires

	Grand Est	
	Chiffres 2017	Evolution 1 an
Nombre de CITE (Crédit d'impôt) accordés	107 757	+9%
Nombre de logements engagés dans le Dispositif « Habiter Mieux » (Précarité énergétique)	6 140	+21%
Nombre d'Eco-Ptz (Prêt à Taux Zéro) accordés	2 464	+8%
Nombre d'Eco-PLS (Prêt Logement Social) engagés	4 980	-13%
Nombre d'entreprises ayant le signe RGE	6 249	+5%
Nombre de demandes traitées par les EIE (Espaces Info Energie) ADEME / ADIL départementales du Grand Est (*demandes concernant uniquement l'amélioration énergétique et les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique)	13 217 / *3 627	+9% / +15%
CEE (Certificats d'Economies d'Energie) délivrés	16 432 GWh cumac	-37%



Les principaux dispositifs

Le crédit

d'impôt (CITE) est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour des travaux de rénovation partielle ou globale

L'éco-PTZ

(Eco Prêt à Taux Zéro) concerne un nombre plus limité de ménages, pour des travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen

Le **PTZ** d'abord appelé Prêt à 0% puis NPTZ puis PTZ+, réintroduit la possibilité de financer des acquisitions dans l'ancien, sous condition de travaux et de localisation

Habiter

Mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes grâce aux financements de l'ANAH

« Climaxion »

est un programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire

La T.V.A à taux

réduit s'applique aux travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements

Les Certificats

d'Economies d'Energie (CEE) est un dispositif au bénéfice des ménages et des entreprises pour la transition énergétique et la croissance verte

L'éco-PLS (Eco Prêt

Logement Social) est un dispositif national permettant de financer la rénovation dans le logement social

Le **Feder (Fonds européen de développement régional)** fait partie des principaux financeurs des opérations de rénovation énergétique HLM

Parc privé

Parc privé et social

Parc social

Ces dispositifs ne couvrent qu'une partie de la cible visée, par conséquent la **marge de progression est importante**

Globalement, ces dispositifs ont un impact tant d'un point de vue **énergétique, qu'économique**

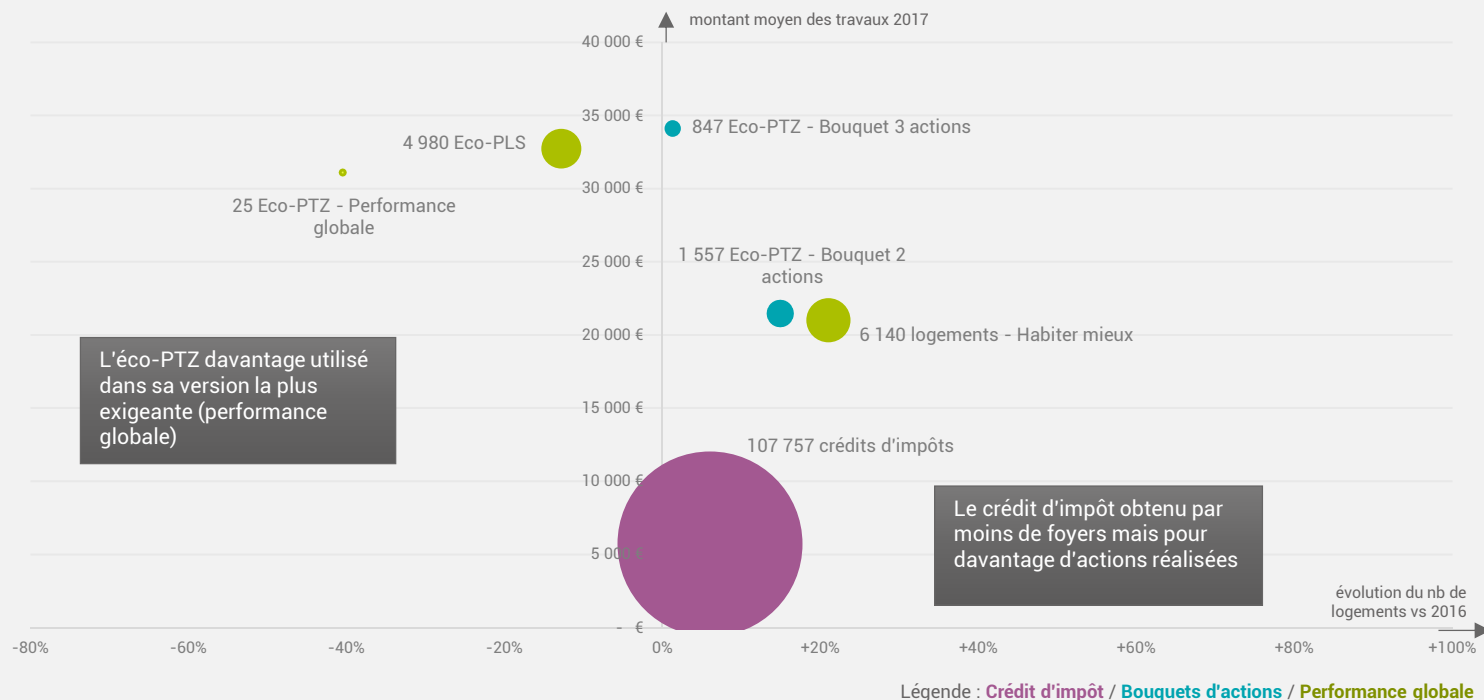
Les dispositifs peuvent être **cumulables** sous certaines conditions

Bilan 2017 des dispositifs financiers pour la rénovation des logements dans le Grand Est

Les leviers à la rénovation énergétique en 2017 en Grand Est vs 2016

Unité : nombre de logements et montant en euros HT

Sources : CERC à partir des données ANAH, DHUP, DGFIP, SGFGAS



Le **crédit d'impôt** est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. A partir du 1^{er} janvier 2018, les remplacements de système de chauffage par une chaudière fioul ne sont plus pris en compte par le CITE, sauf celles à Très Haute Performance Énergétique, mais à hauteur de 15%. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le changement de parois vitrées n'est également plus pris en compte par le CITE.

L'**éco-PTZ** est un dispositif à destination des logements privés, dont le **montant moyen des travaux est plus élevé** que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôts. Pour le bouquet de 3 actions, le montant moyen s'élève à près de 34 100€ (soit 2 300€ de plus qu'en 2016), il est de 21 500€ pour le bouquet de 2 actions (soit 400€ de plus qu'en 2016).

Le dispositif « **Habiter Mieux** » permet d'accompagner fortement les **ménages modestes et très modestes** qui réalisent des travaux de rénovation permettant un gain énergétique d'au moins 25%. Le coût moyen des travaux subventionnés s'élève à 21 000€.

Climaxion est un programme du contrat de plan Etat-Région mis en œuvre par l'ADEME et la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Les actions de ce programme sont définies selon 4 grands axes : l'efficacité énergétique et qualité environnementale des bâtiments, les énergies renouvelables, l'économie circulaire et l'économie de ressources et les territoires durables.

En ce qui concerne le **parc public**, la part des rénovations financées avec un **Eco-PLS** atteignant le niveau BBC Rénovation a une nouvelle fois progressé (+3 points en 2017 et +19 points en 2016). Le coût moyen des travaux s'élève à 32 700€ (soit 800€ de moins qu'en 2016).

Note d'information :

Les dispositifs cités dans ce baromètre n'incluent pas les dispositifs spécifiques des collectivités territoriales.



La rénovation du parc privé

Source : estimation CERC

Avec aides (CITE, Eco-PTZ, « Habiter Mieux », dispositif régional)

→ Rénovations effectuées ou terminées en 2017

20 800 à 23 800 logements privés ont été rénovés en 2017 ou ont terminé en 2017 une rénovation étalée sur plusieurs années, grâce aux dispositifs d'aide.

12 500 à 14 500 logements privés ont été rénovés en 2017 (+1% à +3% environ en 1 an).

8 300 à 9 300 logements privés ont terminé en 2017 une rénovation étalée sur plusieurs années. Il s'agit de logements pour lesquels une action réalisée en 2017 se conjugue avec une ou plusieurs actions effectuées en 2016, et permet de terminer la rénovation énergétique en 2017. Une forte hausse du nombre de rénovations étalées sur 2 ans est enregistré sur les années 2016/2017 par rapport aux années 2014/2015.

→ Dont Rénovations performantes en 2017

9 800 à 11 000 logements privés ont été rénovés avec un gain énergétique performant (les données utilisées pour l'estimation ne permettent pas d'estimer précisément le niveau de performance atteint : gain énergétique supérieur à 50%, bouquets de travaux isolation, performance globale). Il s'agit de travaux étalés et terminés en 2017 ou travaux uniquement réalisés sur 2017.

Sans aide

→ Rénovations effectuées ou terminées en 2017

27 600 à 29 200 rénovations ont été effectuées sans aide.

Dont : **11 000 à 11 700** rénovations performantes

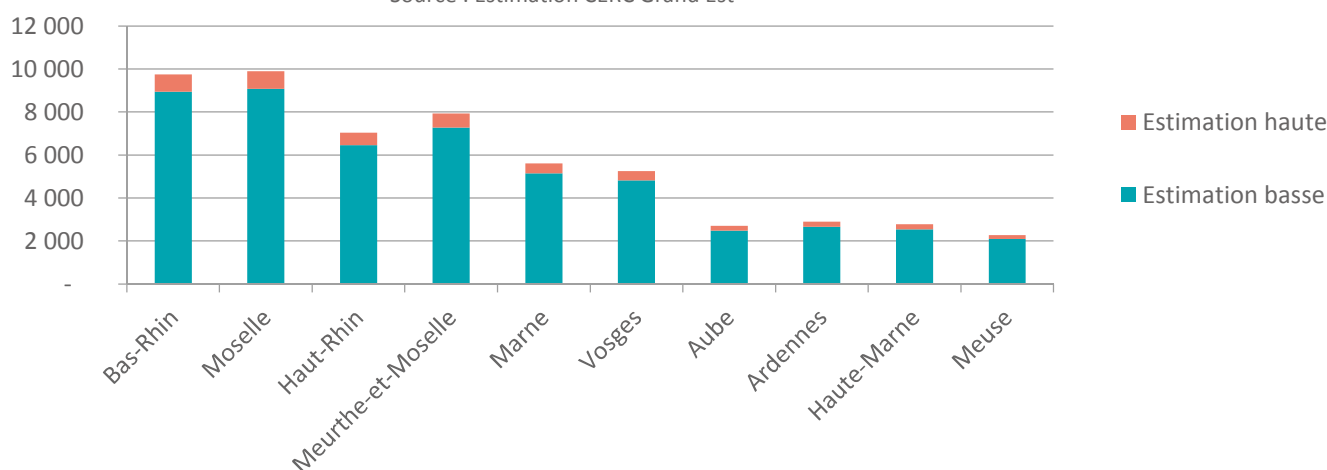
Dont : **1 380 à 1 460** en auto-rénovation

Note d'information : les estimations des rénovations effectuées sans aide sont à analyser avec prudence car la méthode nécessite encore d'être affinée.

Ces différents résultats ont été obtenus sur la base d'une méthode d'estimation développée par le Réseau des CERC. Elle se base sur des hypothèses de cumul des dispositifs, sur l'évolution du recours au crédit d'impôt en 2017 pour les travaux réalisés en 2016, mais également sur la part des rénovations énergétiques ayant recours aux dispositifs d'aide. A cette fin, la connaissance régionale mais également une analyse des études existantes (en particulier de l'Observatoire Permanent de l'amélioration Énergétique du logement (OPEN)) ont été indispensables pour valider certaines hypothèses.

Estimation* du nombre de rénovations énergétiques par département

Source : Estimation CERC Grand Est



* Nous sommes partis du postulat que la part des rénovations effectuées sans aide est la même que celles effectuées avec aide(s).



La rénovation des copropriétés

Près de 500 000 logements en copropriétés sont recensés dans le Grand Est, soit environ 18% du parc de logements de la région. Les copropriétés sont concentrées dans les départements les plus urbains et dans les zones les plus denses de ces départements. L'Eurométropole de Strasbourg, le Grand Nancy, le Grand Reims, Mulhouse Alsace Agglomération et Metz Métropole concentrent 45 % des copropriétés de la région.

En région Grand Est, près de 31 000 copropriétés présentent potentiellement des difficultés en termes de gestion et/ou de bâti. Ces copropriétés (en général de petite taille) sont pour une grande partie d'entre elles peuplées par des personnes aux revenus modestes qui ont des difficultés à payer leurs charges.

Au cours de l'année 2017, **364** logements en **copropriétés fragiles** ont bénéficié des aides de l'Anah via le nouveau programme Habiter Mieux en copropriété et **349** logements en **copropriétés dégradées** ont pu être accompagnés dans un programme de rénovation (OPAH copropriété dégradée ou Plan de sauvegarde).

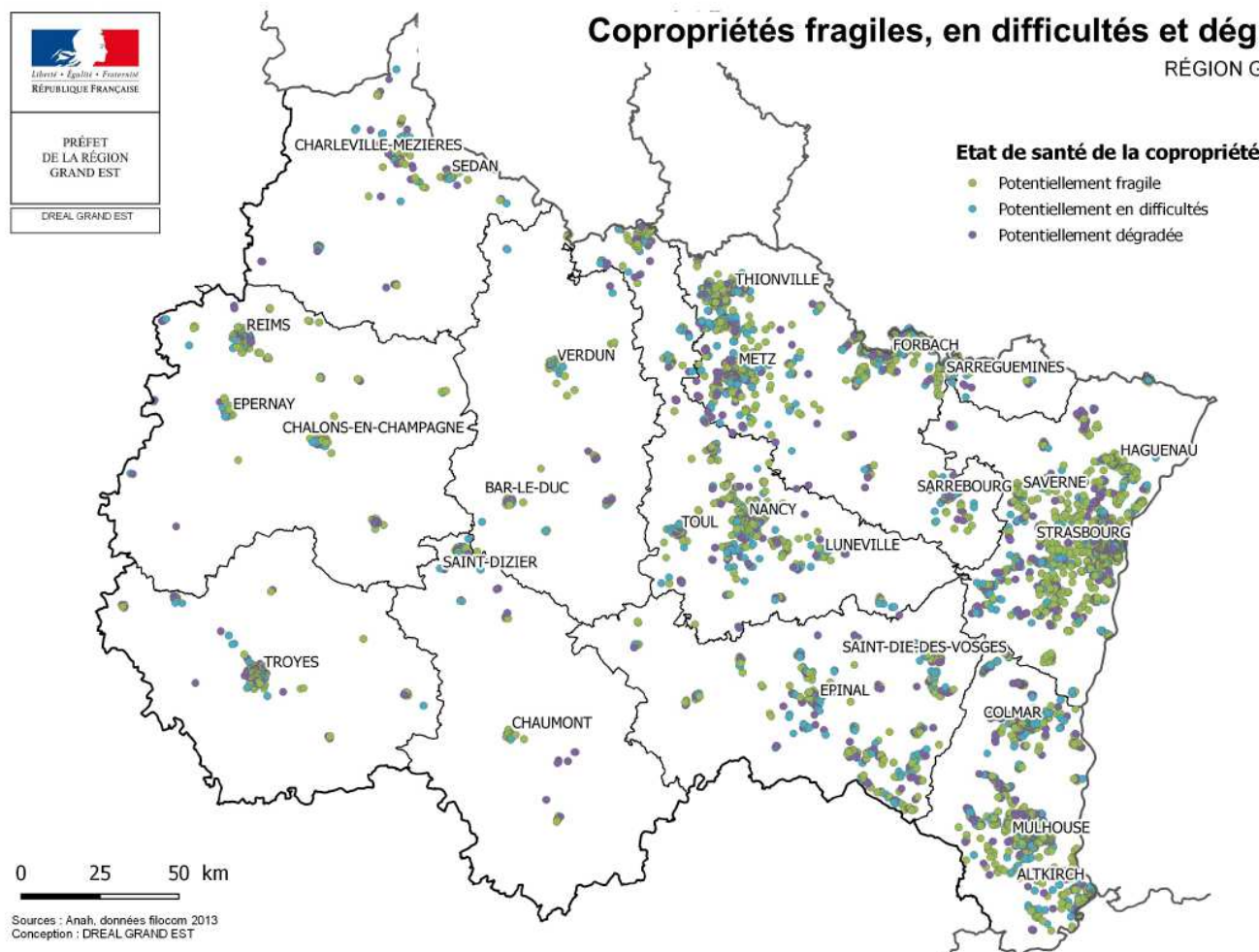
Depuis le 1^{er} janvier 2016, un registre d'immatriculation recense toutes les copropriétés de France. Les plus grosses d'entre elles (plus de 200 lots d'habitation) avaient l'obligation de s'immatriculer avant le 31 décembre 2016. En 2017, ce fût le tour des copropriétés comptant entre 50 et 200 lots d'habitation, la dernière tranche (moins de 50 lots d'habitation) doit obligatoirement être immatriculée pour le 31 décembre 2018. La non-immatriculation d'une copropriété peut bloquer les ventes de bien, l'accès aux aides publiques et même faire l'objet de pénalités. Au 19/09/2018, le registre compte plus de 17 000 copropriétés immatriculées, ce qui équivaut à 35% d'entre elles. Il faudra donc redoubler d'efforts pour atteindre les 100% avant la fin de l'année.

(Pour en savoir plus : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr>)

La rénovation des copropriétés fragiles : une priorité pour les années à venir

Copropriétés fragiles, en difficultés et dégradées

RÉGION GRAND EST





La rénovation des copropriétés

Près d'un ménage sur cinq dans le Grand Est habite dans une copropriété. Depuis 5 ans, les copropriétés ont été promues au rang d'enjeu national au sein des politiques de l'habitat. La rénovation d'une copropriété présente souvent des difficultés particulières (financières, profil des copropriétaires, juridiques, complexité de fonctionnement et de gestion) et nécessite un accompagnement spécifique.

L'État a élaboré en 2015, en partenariat avec l'Anah, un Plan triennal de mobilisation en faveur des copropriétés fragiles et en difficultés. Ce plan a fait l'objet d'une déclinaison régionale pilotée par la DREAL dans l'objectif de fédérer les acteurs de la copropriété afin d'endiguer le phénomène de dégradation rapide (les copropriétés du Grand Est se dégradent deux fois plus vite que la moyenne nationale). En 2018, un travail de déclinaison du plan régional a été mis en place au travers d'ateliers de priorisation des actions ou d'échange autour de thématiques particulières (rôle des collectivités, financement des travaux en copropriétés, connaissance du patrimoine, etc.). Après un an, le travail accompli permet de dresser un bilan très positif de cette mise en œuvre collective. Les acteurs de la copropriété travaillent aujourd'hui main dans la main autour d'une feuille de route commune, comme en témoigne par exemple l'utilisation de l'outil Coach copro par les différents PRIS.

D'autres actions ont été également mises en place pour inciter à la rénovation des copropriétés :

- ❖ La loi ALUR impose que depuis le 1^{er} janvier 2017, le notaire doit obligatoirement vérifier que le syndicat de copropriétaires est immatriculé au registre des copropriétés avant d'exécuter tout acte. Ce registre permet de mieux connaître le parc des copropriétés et de mieux identifier les copropriétés fragiles.
- ❖ Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est obligatoire d'effectuer un diagnostic technique global, d'après l'article 58 de la loi ALUR. Il s'agit d'une étude à réaliser tous les 10 ans et permettant de connaître plus en détails l'état général de l'immeuble. Cette étude propose également la réalisation de travaux pouvant être étalés sur 10 ans.
- ❖ Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est également obligatoire de créer un fond de travaux afin de simplifier la réalisation de travaux et notamment la rénovation énergétique. La cotisation annuelle obligatoire ne pourra pas être inférieure à 5% du budget prévisionnel.
- ❖ La **VOC (Veille d'Observation des Copropriétés)** est un outil d'aide méthodologique et financière pour développer des démarches d'observation locales des copropriétés fragiles. Cette observation permet de détecter au plus tôt la fragilité de certaines copropriétés. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense dans la limite de 60 000€ d'aides de l'ANAH, pour une durée minimum de 3 ans. 2 de ces dispositifs sont en cours sur la région et un troisième devrait voir le jour dans les prochains mois.
- ❖ Le **POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété)** est un dispositif permettant d'accompagner les copropriétés qui présentent des premiers signes de fragilité. Cet accompagnement a pour but de limiter les difficultés, voire résorber les dettes. Le montant de l'aide est de 50% de la dépense HT au maximum, dans la limite de 50 000€ d'aides de l'ANAH par an. L'engagement de la copropriété dans ce programme doit être au minimum de 3 ans. 5 Programmes sont en cours sur la région et un sixième est en cours d'élaboration.
- ❖ La Région Grand Est s'engage également dans la problématique des copropriétés en déployant le programme **Climaxion** proposant un accompagnement des copropriétés via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Cet AMO propose une ingénierie technique, sociale et financière favorisant ainsi l'émergence de projets de rénovation ambitieux. Une aide à l'investissement est également octroyée pour les opérations de rénovation sur l'enveloppe thermique du bâtiment qui respecte un bouquet de travaux BBC-compatibles (solutions techniques de référence). Les aides Climaxion sont cumulables avec celles de l'ANAH, dans le respect des conditions en vigueur.
Pour en savoir plus sur le programme Climaxion : <http://www.climaxion.fr/aides-financieres/>



La rénovation du **parc social**

Source : Caisse des Dépôts

Près de **5 000** logements **sociaux** rénovés en 2017, dont **3 140** en niveau **BBC-rénovation**

Au 1^{er} janvier 2017, la région Grand Est recensait plus de 426 600 logements sociaux (*source : ISDES, RPLS au 1^{er} janvier 2017 incluant les logements non conventionnés des SEM*).

4 980 logements ont bénéficié d'un Eco-PLS pour des travaux de rénovation en 2017, dont **63% au niveau BBC-Rénovation**, soit 3 points de plus qu'en 2016.

Environ **163 M€** de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc social**.

Les rénovations des logements sociaux ont généré près de 163 millions d'€ de travaux. Le coût moyen des travaux est de 32 700€/logement, soit en moyenne 510€ de plus par logement en comparaison à 2016.

Les principaux **dispositifs d'aide** disponibles pour la rénovation énergétique du parc social :

L'Eco-PLS : il s'agit d'un prêt à taux bonifié distribué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). L'objectif principal est de réhabiliter les logements sociaux les plus énergivores pour diminuer les charges énergétiques des locataires.

Climaxion : le montant de l'aide s'élève entre 2 500 et 4 500€ par logement rénové, pour des logements non éligibles au FEDER. Les opérations sont éligibles selon plusieurs critères : <http://www.climaxion.fr/aides.financieres>

FEDER : les travaux de rénovation énergétique des logements sociaux sont éligibles au Fonds Européen de Développement Régional. Les opérations doivent être structurantes, regroupant un nombre significatif de logements et la rénovation doit viser une performance énergétique exemplaire.



Les retombées économiques de la rénovation énergétique

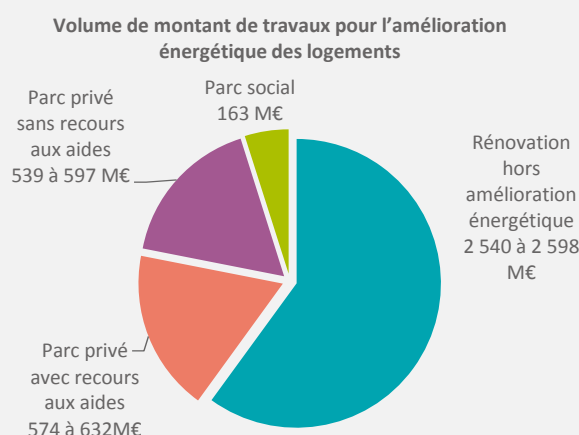
On considère cette fois l'ensemble des actions d'amélioration énergétique, qu'il s'agisse de bouquets d'actions ou d'actions seules portant sur les postes énergétiques (toiture, murs, ouvertures, chauffage, eau chaude sanitaire) afin de mesurer l'impact de l'amélioration énergétique sur l'activité des entreprises. Tous les montants ci-dessous sont Hors Taxes.

Chiffre d'affaires 2017

3 335 millions d'€

pour la rénovation (énergétique et autre) du logement dans le Grand Est

Source : CERC Grand Est – méthode Comptes de production du Réseau des CERC



Part de marché de la rénovation énergétique du **logement privé**

33 à 37 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique avec recours aux aides

17 à 19 %

Dont part de marché de la rénovation énergétique sans recours aux aides

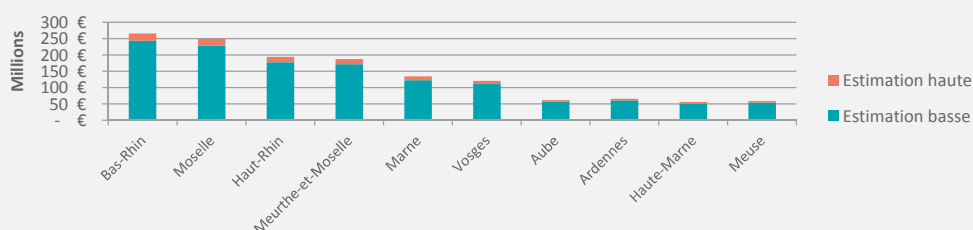
16 à 18 %

Part de marché de la rénovation énergétique du **logement social**

5 %

* Nous sommes partis du postulat que la part des rénovations effectuées sans aide est la même que celles effectuées avec aide(s).

Estimation du chiffre d'affaires généré par les rénovations énergétiques par département
Source : Estimation CERC Grand Est



1 110 à 1 230 M€ HT de travaux d'amélioration énergétique **sur le parc privé** ont été réalisés en 2017 dans le Grand Est, avec ou sans aide.

Il s'agit d'actions ayant potentiellement eu un impact sur la consommation énergétique du logement, que ce soit dans le cadre d'un bouquet d'actions ou d'une action seule.

Les travaux concernés portent sur les postes d'isolation (murs, toitures et ouvertures) ou les changements d'équipement (chauffage ou eau chaude sanitaire).

Ce montant total de travaux représente **33 à 37% du chiffre d'affaires entretien-rénovation de logement** des entreprises du Grand Est.

Le montant des travaux énergétiques réalisés par des ménages qui n'ont pas eu recours aux dispositifs d'aide s'élève entre **539 à 597M€**.

La rénovation énergétique (logements publics et privés) représente **38 à 42%** de l'ensemble du chiffre d'affaire entretien-rénovation de logements, en 2017.

Note d'information : les estimations des rénovations effectuées sans aide sont à analyser avec prudence car la méthode nécessite encore d'être affinée.



Le crédit d'impôt Un dispositif très sollicité

Source : DGFIP

◆ **107 757 ménages** ont obtenu un CITE en 2017 pour des actions menées en 2016 (+9% en 1 an) hors bouquets de travaux sur 2 ans

◆ **146 444 actions réalisées** avec l'aide du CITE (+2% en 1 an)

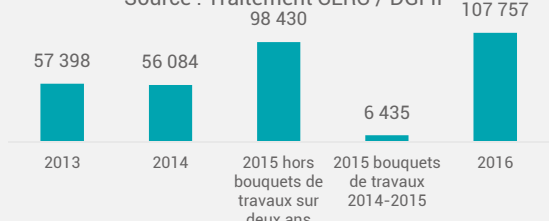
◆ **1€ de crédit d'impôt distribué a généré 3,89€ de travaux**

161 M€ de crédit d'impôt distribués

625 M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un CITE

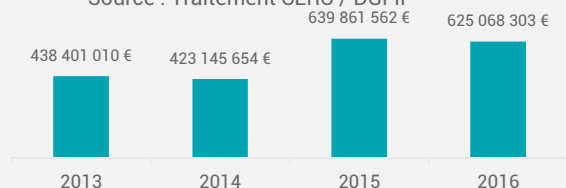
Nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt

Unité : nombre de foyers
Source : Traitement CERC / DGFIP



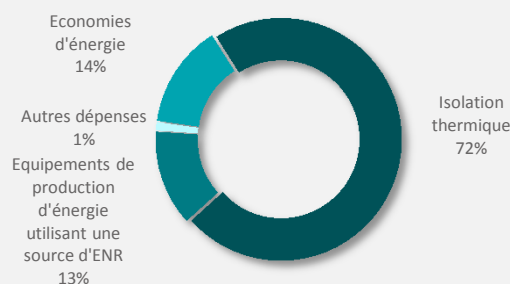
Montant des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt

Unité : €
Source : Traitement CERC / DGFIP



Répartition des actions menées en 2016 (et déclarées en 2017) par les ménages

Unité : nombre d'actions réalisées –
Source : Traitement CERC / DGFIP



474 853 actions réalisées grâce au crédit d'impôt depuis 2013

Pour un montant de 2 126 M€ de travaux

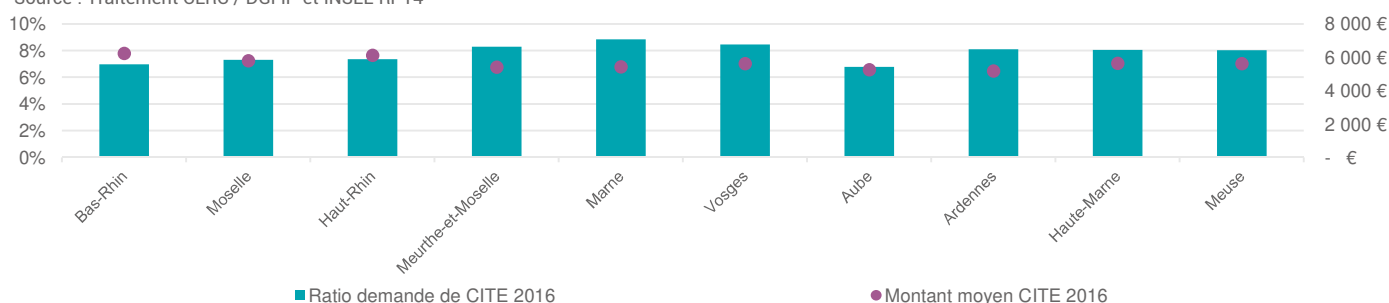
Grâce au CITE, plus de 146 400 actions ont été réalisées dans le Grand Est en 2016 par près de 108 000 ménages. Le montant des travaux réalisés s'élève à 625 M€, en légère baisse par rapport à 2015 (-2%).

L'isolation thermique représente une part importante des actions menées par les ménages et prend de l'ampleur par rapport à 2016 (+8 points), à l'inverse des équipements de production d'énergie utilisant une source d'ENR, qui perd 7 points.

Le montant moyen des dépenses par ménage dans le Grand Est est de 5 718€ (-1% en 1 an), allant de 5 164€ (-3% en 1 an) dans les Ardennes à 6 226€ (-5% en 1 an) dans le Bas-Rhin.

Part des propriétaires occupants ayant demandé un crédit d'impôt et montant moyen des dépenses réalisées selon les départements en Grand Est

Unité : % de propriétaires occupants ; montant en €
Source : Traitement CERC / DGFIP et INSEE RP14

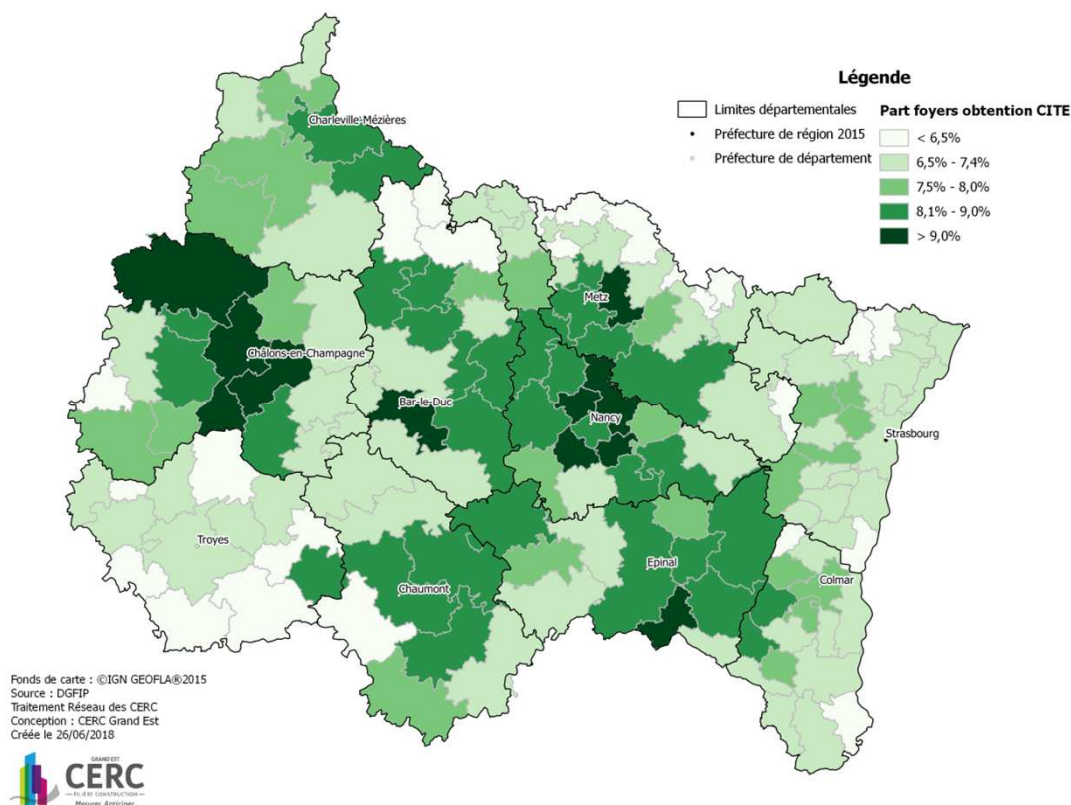


Le crédit d'impôt Un dispositif très sollicité

Source : DGFIP

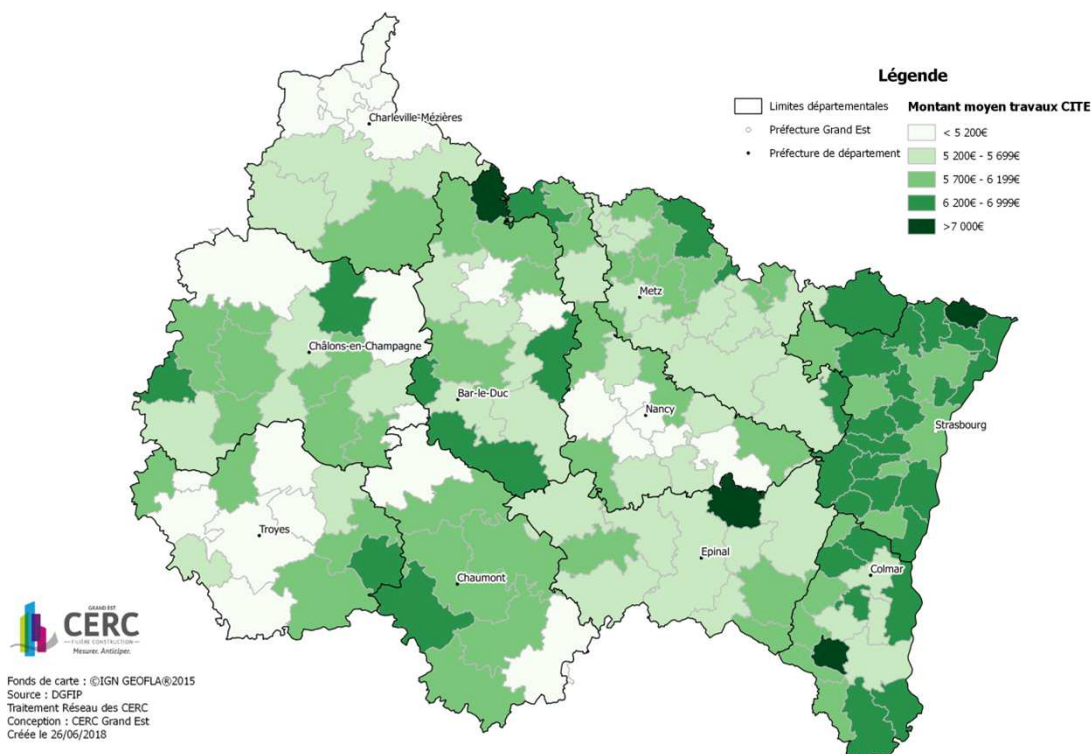
Part des propriétaires occupants ayant obtenu un CITE en 2017 pour des travaux réalisés en 2016, par EPCI

Traitement CERC / Source : DGFIP



Montant moyen des travaux effectués par les foyers ayant obtenu un CITE pour des travaux effectués en 2016, par EPCI

Traitement CERC / Source : DGFIP





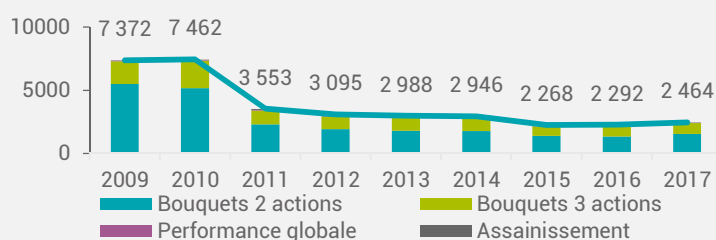
L'éco-PTZ Cible une rénovation plus globale

Source : SGFGAS

- ◆ **2 464 logements rénovés en 2017** grâce à l'Eco-PTZ (+8% en 1 an)
 - dont 72% d'avant 1974
 - dont 91% pour des propriétaires

Evolution de la distribution d'éco-PTZ en Grand Est

Unité : nombre de logements
Source : Traitement CERC / SGFGAS



- ◆ En moyenne 1€ d'éco-PTZ distribué génère 1,34€ de travaux

47,5 M€ d'éco-PTZ distribués

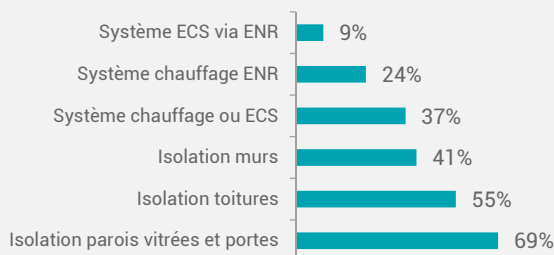
63,6 M€ de travaux déclarés pour des actions ayant obtenu un Eco-PTZ

24 604 éco-PTZ depuis 2010

Pour un montant de 564 M€ de travaux

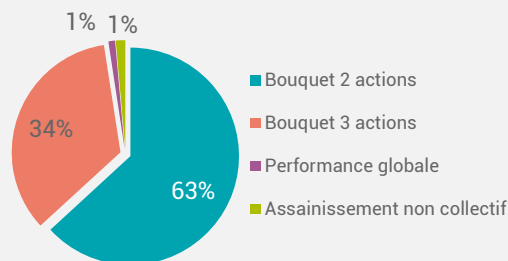
Fréquence de travaux réalisés dans les bouquets de travaux

Source : SGFGAS



Répartition des éco-PTZ distribués par type de travaux réalisés

Source : SGFGAS

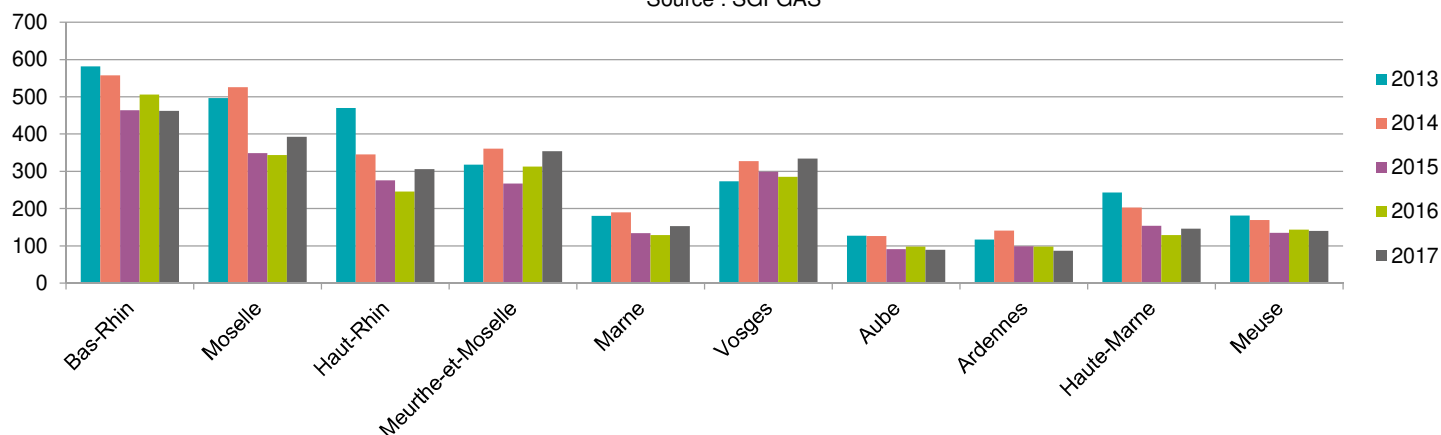


2 464 Eco-PTZ ont été délivrés en 2017, soit 8% de plus qu'en 2016. Le Grand Est enregistre une deuxième année consécutive de hausse concernant ces prêts.

69% des travaux réalisés concernent l'isolation des parois vitrées et des portes, 55% l'isolation des toitures. 63% des Eco-PTZ distribués sont pour financer le bouquet de 2 actions, 34% des bouquets de 3 actions. La performance globale ne représente qu'1% des Eco-PTZ engagés.

Nombre d'Eco-PTZ octroyés par départements

Source : SGFGAS



6 départements sur 10 notent une hausse du nombre d'Eco-PTZ distribués et notamment le Haut-Rhin : +24% et la Marne : +19%. Les 4 autres départements constatent une diminution du nombre d'Eco-PTZ et surtout les Ardennes : -11%. Sur le Grand Est, 94% des Eco-PTZ ont été accordés pour des logements individuels.

Le programme « Habiter Mieux » Cible les propriétaires modestes et très modestes

Source : ANAH / DREAL Grand Est

◆ 6 140 logements engagés dans le programme

« Habiter Mieux » en 2017 (+21% en 1 an)

◆ 129 M€ de travaux réalisés (+14% en 1 an)

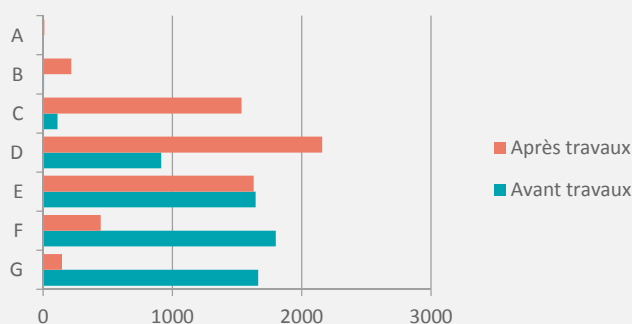
◆ Montant des travaux : 20 998€/logement en moyenne

→ dont 48 238€/logement en moyenne pour les propriétaires bailleurs

→ dont 19 117€/logement en moyenne pour les propriétaires occupants

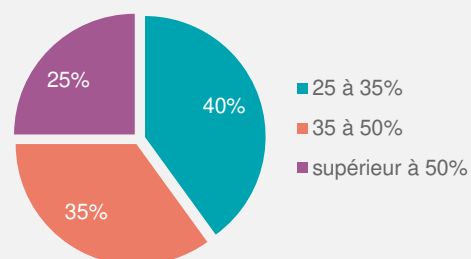
Répartition des logements par étiquette énergétique, avant et après travaux

Source : ANAH



Répartition des logements du programme "Habiter Mieux" par gain énergétique réalisé grâce aux travaux

Source : ANAH



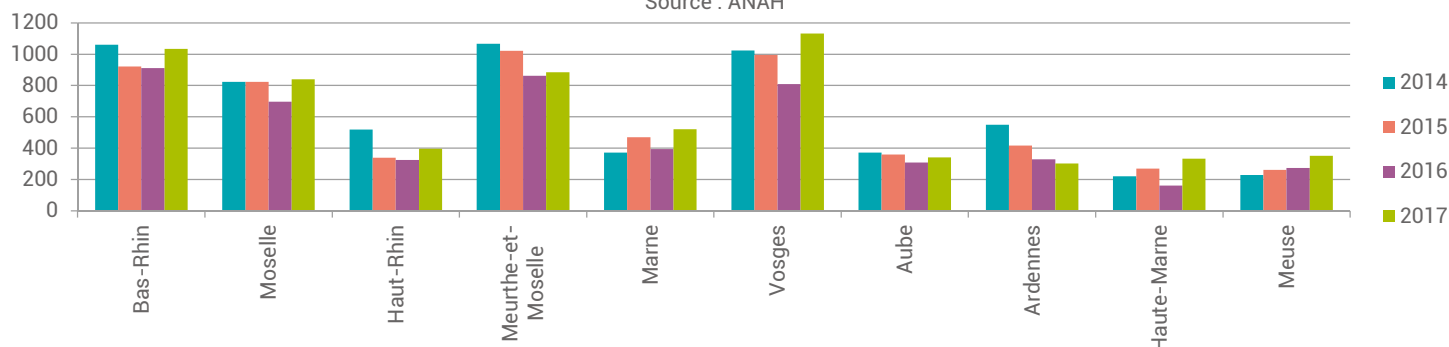
29 658 logements concernés depuis 2011

Pour un montant de 630 M€ de travaux

6 140 logements ont bénéficié de la prime « Habiter Mieux » en 2017, permettant à la Région Grand Est de se positionner 3^{ème} région de France en termes de logements bénéficiant du dispositif. Le nombre de logements rénovés est en hausse de 21% par rapport à 2016 tout comme le montant total des investissements qui augmente de 14%. Le gain énergétique moyen a augmenté de 0,6 point entre 2016 et 2017 : il est passé de 41% à 41,6%. Les logements énergivores (étiquettes E, F et G) représentaient 83% des logements du programme avant travaux, 36% après travaux. Les logements en étiquettes A, B, et C représentent 2% des logements aidés avant travaux et 29% après travaux.

Evolution du nombre de logements concernés par le programme "Habiter Mieux" de l'ANAH, par département

Source : ANAH



La répartition départementale a une nouvelle fois évolué : les Vosges recensent la part de logements du programme la plus élevée : 18% suivis par le Bas-Rhin : 17%. Les Ardennes, la Haute-Marne, le Haut-Rhin, l'Aube et la Meuse représentent chacun entre 5 et 6% du nombre de logements rénovés avec la prime Habiter Mieux.



Les Certificats d'Économies d'Énergie

Source : DREAL Grand Est à mai 2018

Le dispositif de **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)** repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergies appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobile). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

16 432 GWh cumac (cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit) de certificats d'économies d'énergie ont été délivrés en 2017 dans le Grand Est en 2017, soit 37% de moins qu'en 2016. La répartition se fait à 79% au niveau du CEE Précarité et 21% du CEE Classique.

Au niveau du CEE Classique, 41% (= en 1 an) ont été consacrés à des travaux d'enveloppe, contre 88% (+33 points en 1 an) au niveau du CEE Précarité, et 41% (= en 1 an) pour l'équipement des bâtiments contre 6% (-27 points) pour le CEE Précarité.

CEE accordés dans le secteur du bâtiment résidentiel En 2017	Grand Est	Evolution 17/16
Volume CEE Classique en GWh cumac	3 472	-18%
Volume CEE Précarité en GWh cumac	12 960	-41%
TOTAL	16 432	-37%

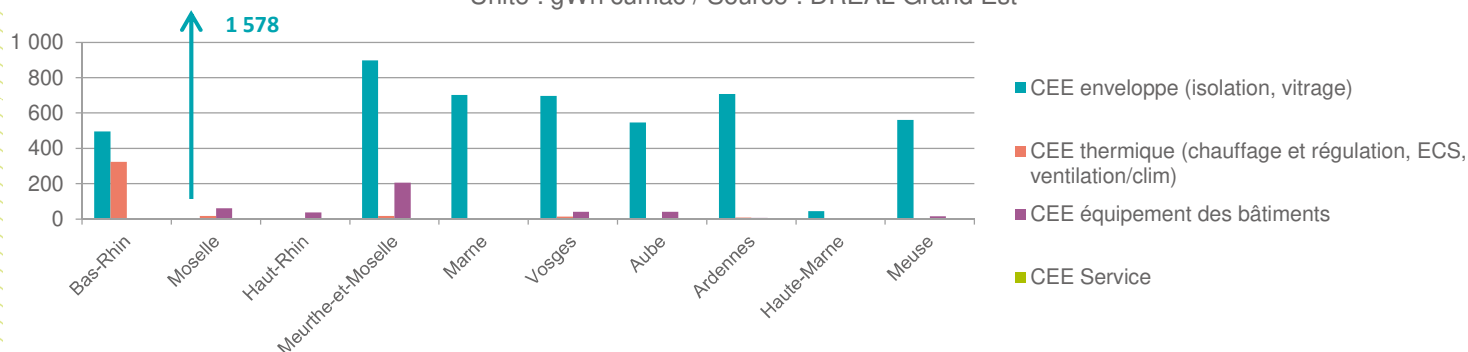
La nouvelle obligation d'économies d'énergie appliquée aux vendeurs d'énergie depuis le 1er janvier 2016 pour lutter contre la précarité énergétique avait bien démarré en 2016 mais est déjà en fort retrait en 2017, avec -41% en 1 an de CEE Précarité.

Par département, c'est la Moselle qui détient la plus grande part de CEE sur le Grand Est, 21%, suivie par les Ardennes (17%). Cette répartition s'explique par une forte délivrance de CEE précarité en Moselle, la part des CEE classique étant plus importante dans les Ardennes (38% contre 14% en Moselle).

Le Haut-Rhin est le département où les CEE sont le moins délivrés.

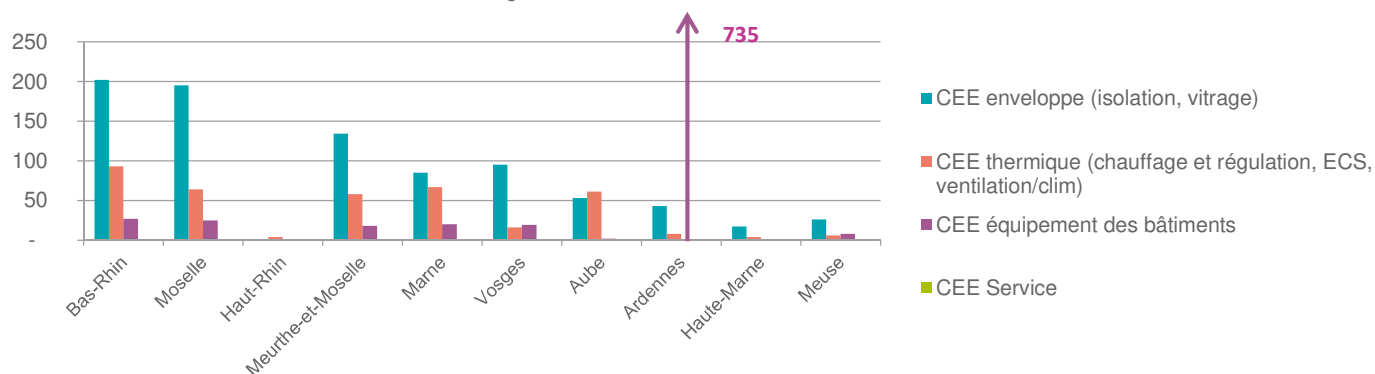
Répartition des CEE Précarité délivrés par secteur dans le bâtiment résidentiel

Unité : gWh cumac / Source : DREAL Grand Est



Répartition des CEE Classique délivrés par secteur dans le bâtiment résidentiel

Unité : gWh cumac / Source : DREAL Grand Est





Les Eco-PLS

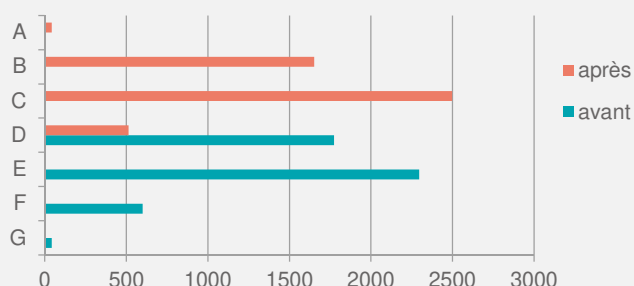
Source : Caisse des dépôts et des consignations

◆ **4 980 logements sociaux rénovés en 2017**
grâce à l'Eco-PLS (-13% en 1 an)

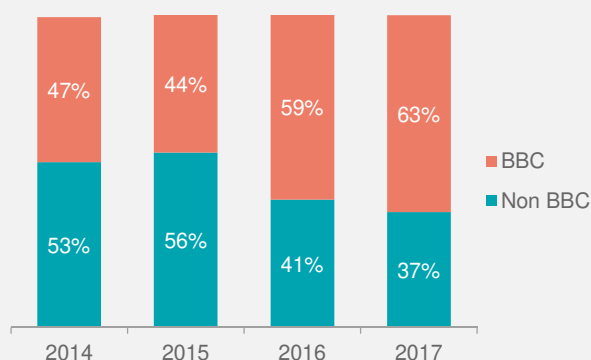
◆ **163 M€ de travaux réalisés** (-11% en 1 an)

◆ **Montant des travaux : 32 730€/logement en moyenne**

Répartition des logements par étiquette énergétique,
avant et après travaux
Source : Caisse des dépôts



Part des rénovations selon leur atteinte
énergétique (BBC ou non BBC)
Source : Caisse des dépôts



26 114 logements concernés depuis 2012

Pour un montant de 684 M€ de travaux

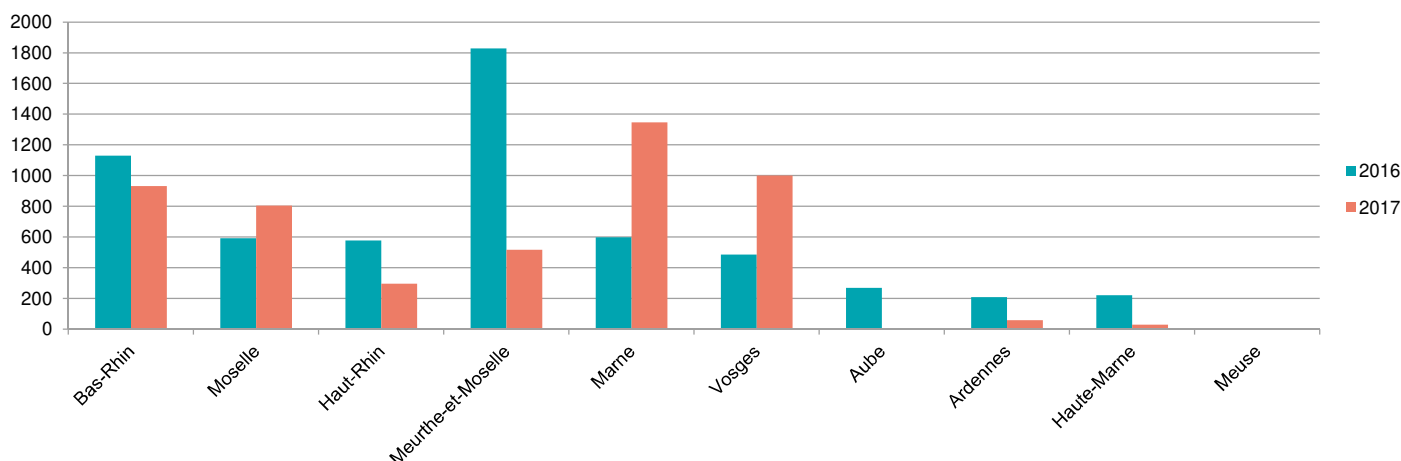
Le nombre de logements sociaux rénovés grâce à l'Eco-PLS a une nouvelle fois diminué en 2017, de 13%, avec 4 980 logements rénovés. Le montant des travaux réalisés diminue également, de 11%, pour atteindre 163 M€.

Alors qu'aucun logement n'avait une étiquette énergétique A, B ou C avant travaux, la part s'élève à 89% après travaux. Les étiquettes E, F et G, qui représentaient 62% des logements avant travaux ne sont plus qu'à 0,1% après travaux.

La part des logements ayant atteint le niveau BBC augmente depuis 2014, passant de 47% à 63% des rénovations en 2017.

Par département, la répartition évolue par rapport à 2016 : la Marne est le premier département en termes de logements rénovés, suivi par les Vosges. Concernant l'évolution 2017/2016, seuls 3 départements notent une progression : la Marne (+125%), la Moselle (+36%) et les Vosges (+106%).

Répartition des Eco-PLS par département
Source : Caisse des dépôts





Les points d'entrée pour les particuliers : Les PRIS (Point Rénovation Info Service)

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel



Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) :

Le « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat représente près de 400 espaces conseils. Ils sont mis en place par l'ADEME, l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) et les collectivités, afin de répondre aux questions des citoyens concernant la maîtrise de l'énergie, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables. L'ensemble de ces conseillers deviennent aujourd'hui des « conseillers FAIRE » pour faciliter leur identification et rendre plus lisible ce « service public de la rénovation ». Des conseillers Faire sont présents dans différentes structures : Espaces Infos Énergie, DDT, Collectivités, ADIL.

Pour plus d'information : www.faire.fr

1) Les PRIS Espace Info Energie

Le nombre de ménages ayant contacté les Espaces Info Energie, soutenus par l'ADEME Grand Est, la Région Grand Est, 13 associations et plus de 90 collectivités locales, a augmenté en 2017 : 13 217 ménages ont pris conseil auprès des EIE, soit près de 9% de plus qu'en 2016.

La majorité des appels concernaient un projet de rénovation (61% des demandes) puis une information sur les aides financières. L'aide financière la plus renseignée est le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE). D'ailleurs 52% des ménages ayant réalisé une action déclarent avoir obtenu un CITE, 50% ont bénéficié de la TVA à 5,5%.

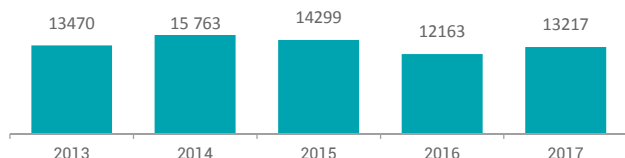
78% des ménages qui ont réalisé des travaux lourds ont effectué des travaux d'isolation y compris menuiseries, 47% ont fait installer un nouveau système de chauffage. La toiture (60%) et le remplacement des menuiseries (54%) sont les principaux travaux d'isolation. La chaudière gaz à condensation fait partie des remplacements de systèmes de chauffage les plus répandus (42%) suivie par le poêle à bois (23%).

Pour les travaux d'aménagements, les ménages ont principalement opté pour l'installation d'ampoules basse consommation (81%) et pour la révision/maintenance de leur chaudière (41%).

25% des ménages ayant effectué des aménagements relatifs à l'énergie, ont dépensé entre 20 000 et 49 999€ de travaux.

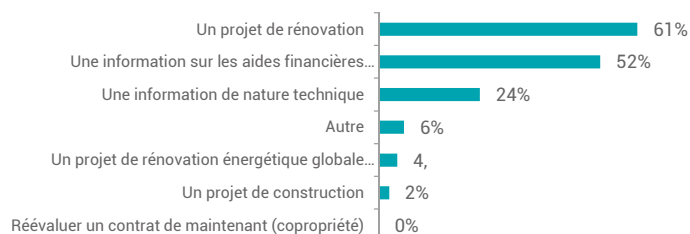
Nombre de personnes ayant consulté un EIE dans le
Grand Est

Source : ADEME Grand Est



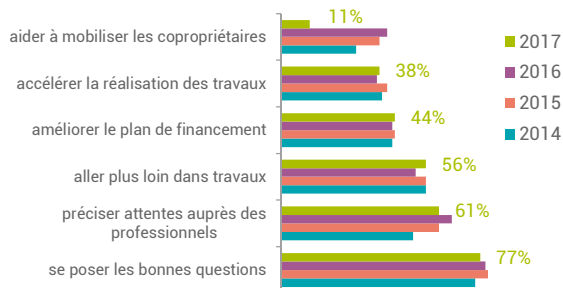
Quel était l'objet de votre demande auprès de l'EIE ?

Source : ADEME Grand Est



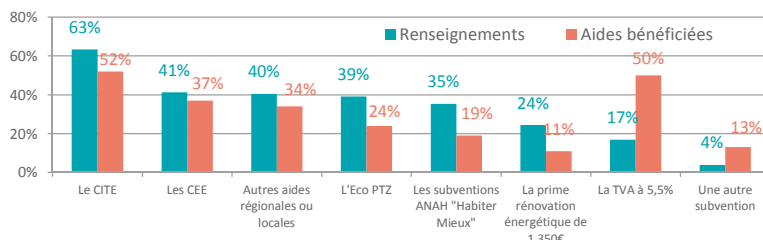
Le conseil apporté par l'EIE a permis aux ménages de :

Source : ADEME Grand Est



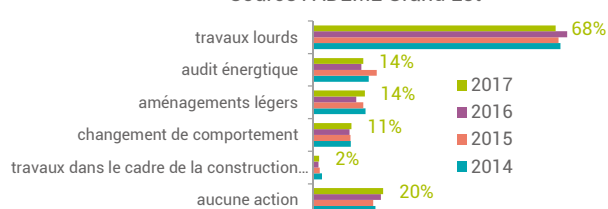
Les types d'aide : pour lesquels les ménages se sont renseignés
ou qu'ils ont obtenu suite à la réalisation d'action(s)

Source : ADEME Grand Est



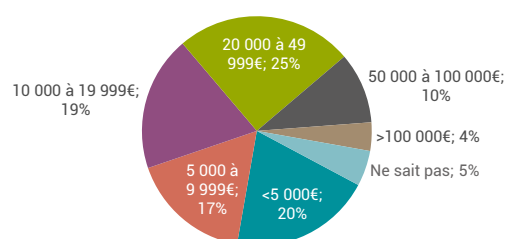
Suite au contact avec les EIE, les ménages ont effectué :

Source : ADEME Grand Est



Fourchette du montant global des travaux engagés pour la
réalisation des aménagements relatifs à l'énergie

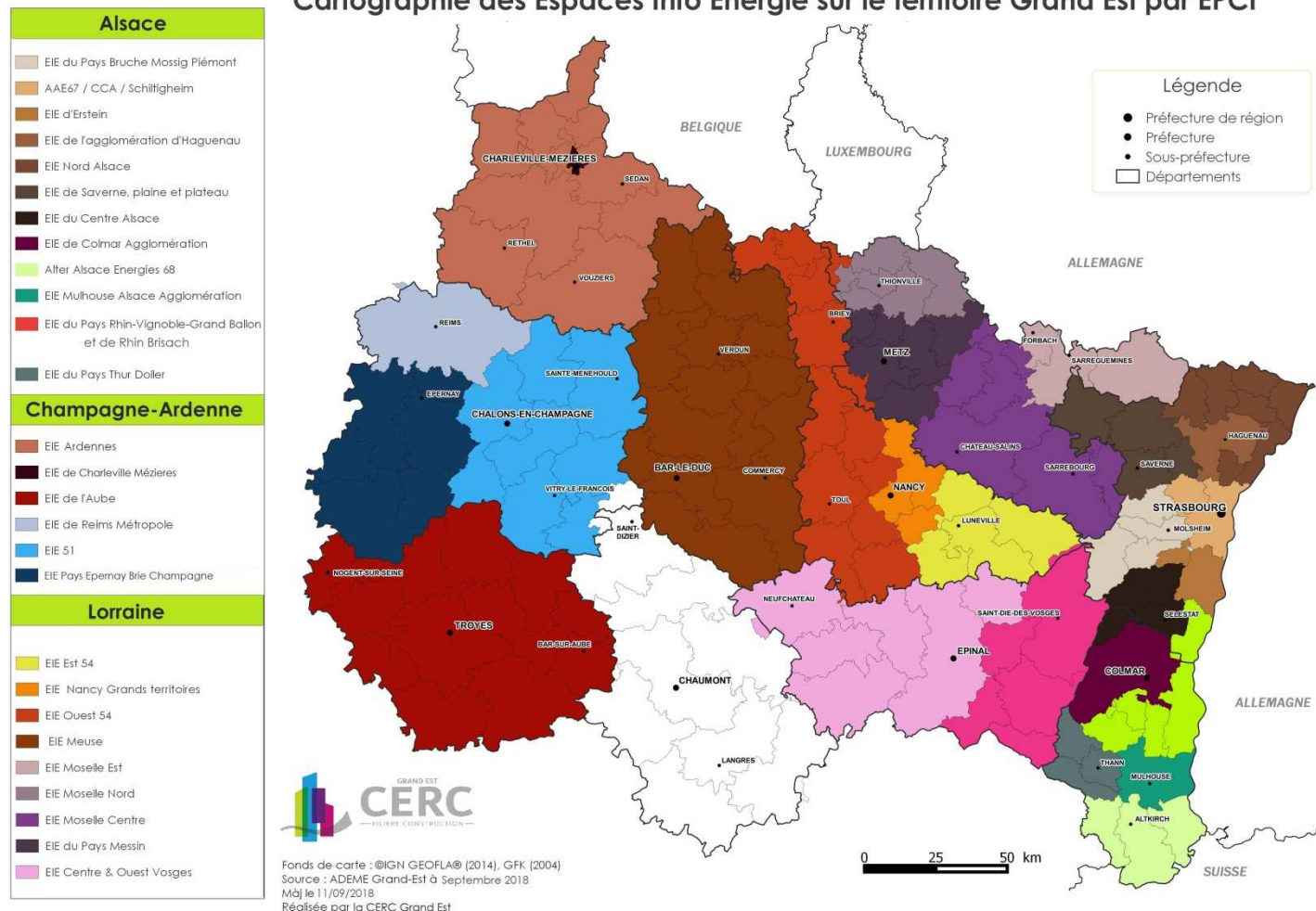
Source : ADEME Grand Est





Les points d'entrée pour les particuliers : Les PRIS (Point Rénovation Info Service)

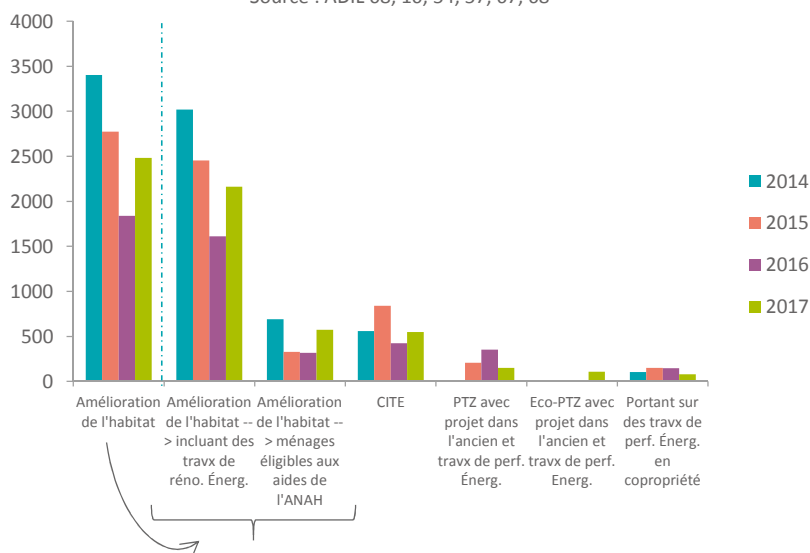
Cartographie des Espaces Info Energie sur le territoire Grand Est par EPCI



2) Les PRIS ADIL

Répartition des consultations ADIL par type de demandes

Source : ADIL 08, 10, 54, 57, 67, 68



Sur l'année 2017, 3 627 consultations ont été effectuées par les ménages auprès des ADIL présentes sur le territoire du Grand Est, concernant l'amélioration énergétique de l'habitat ou les dispositifs d'aide.

Par rapport à 2016, le nombre de consultations augmente de 15%, après une année de repli. Les consultations ont notamment progressé sur l'obtention d'informations d'éligibilité aux aides de l'ANAH (+80%).

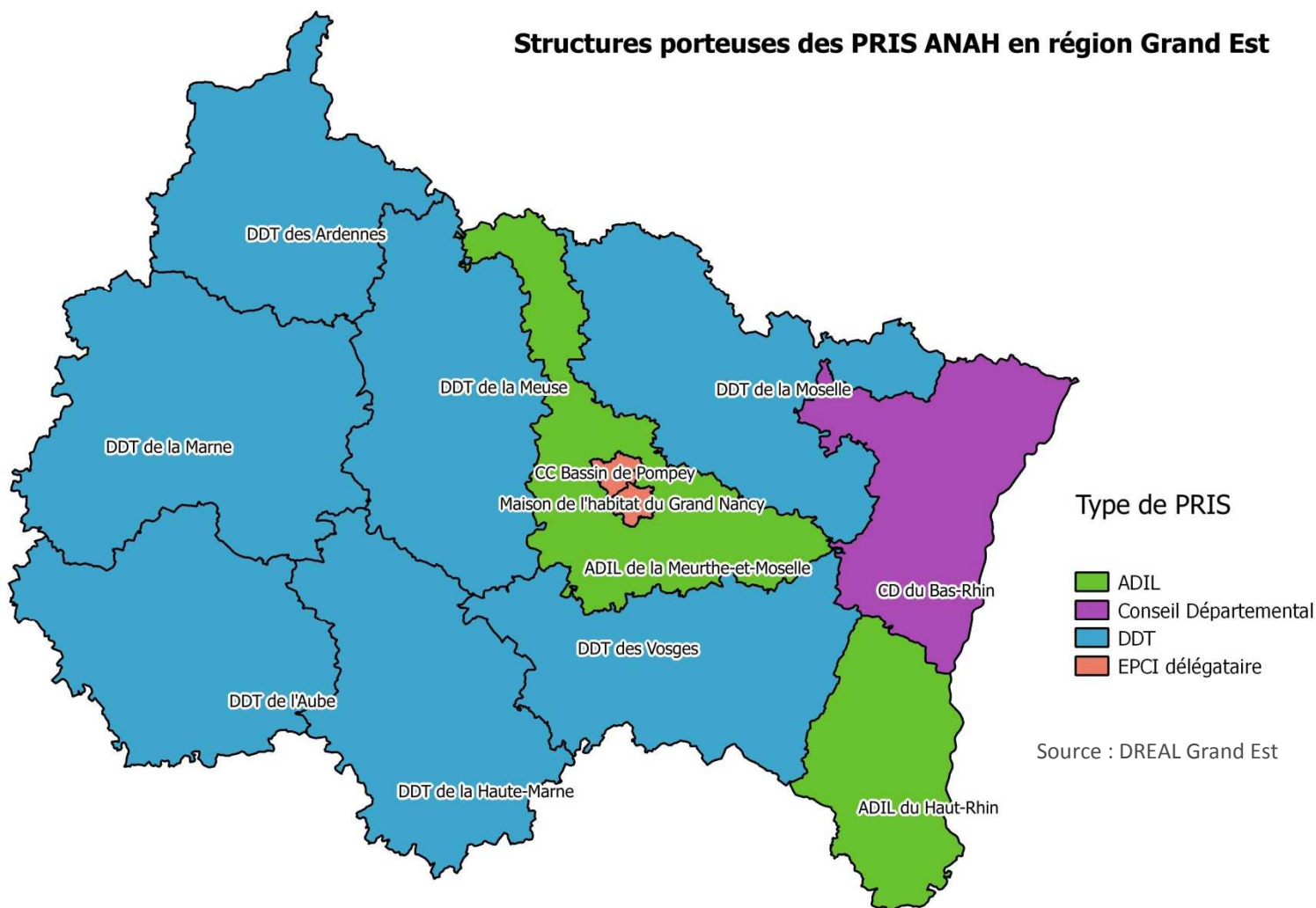
La part des appels concernant des demandes d'information sur l'amélioration de l'habitat (hors copropriété) est passée de 59% en 2016 à 70% en 2017, tandis que les dispositifs d'aide ont perdu 3 points.



Les points d'entrée pour les particuliers : Les PRIS (Point Rénovation Info Service)

3) Les PRIS ANAH

Structures porteuses des PRIS ANAH en région Grand Est



"La carte ci-dessus présente les structures identifiées pour l'accueil du public potentiellement éligible aux aides de l'anah par le site www.faire.fr. Les ménages éligibles sont généralement orientés vers une structure d'accompagnement (opérateur anah) pour le montage des dossiers d'aide.

L'instruction des dossiers d'aide de l'anah est ensuite effectuée par la délégation locale de l'anah compétente. Cette délégation est selon le cas la direction départementale des territoires ou une collectivité délégataire des aides à la pierre. En région Grand Est, les collectivités délégataires compétentes pour l'instruction des aides de l'anah sont : l'Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, la communauté urbaine du Grand Reims, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, la Métropole du Grand Nancy, la communauté des communes du bassin de Pompey, et les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et du Bas-Rhin."



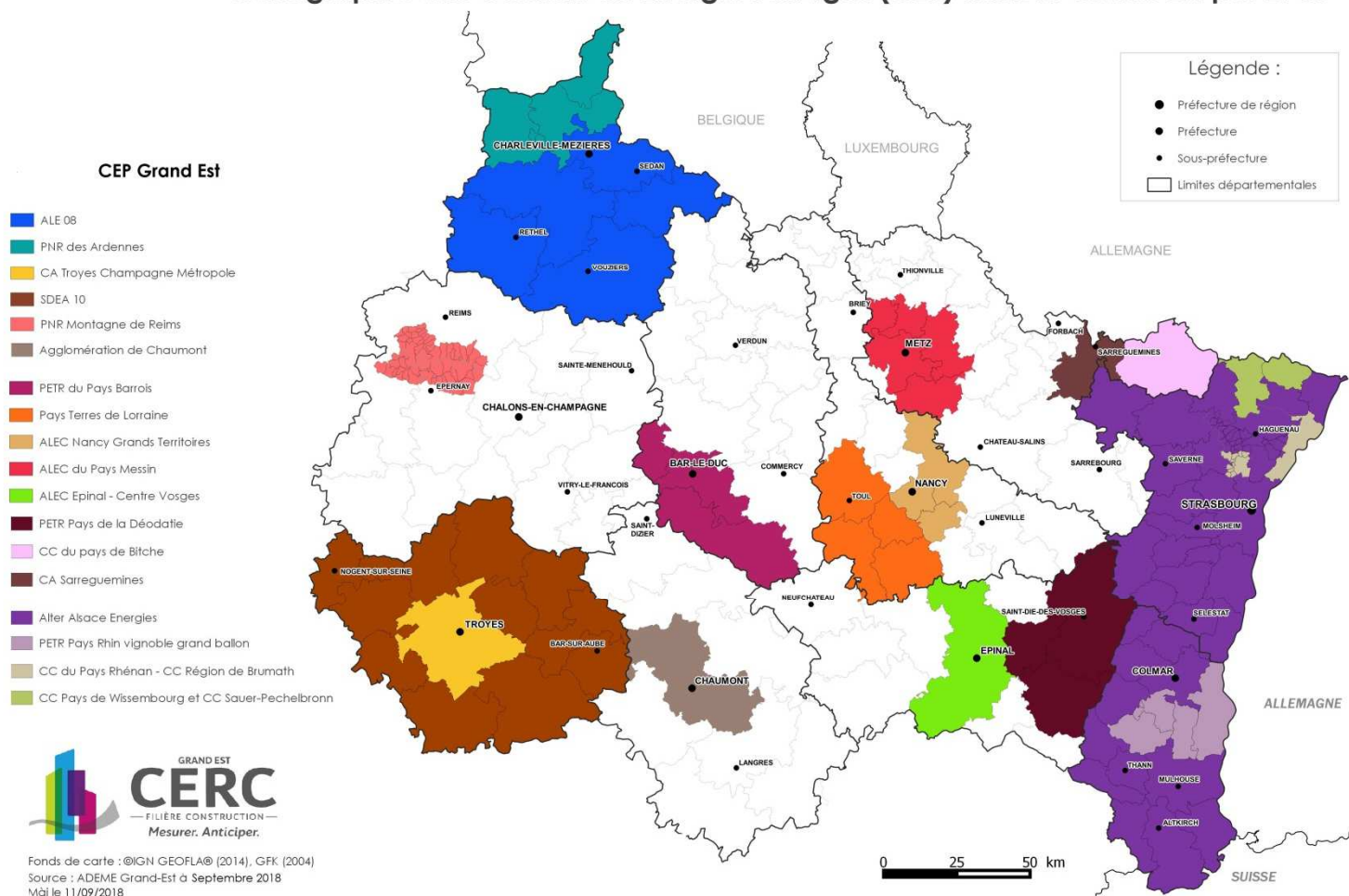
Les points d'entrée pour les Communes et leurs groupements : Les CEP (Conseils en Énergie Partagés)

Ce dispositif est réservé aux communes de moins de 10 000 habitants dans le but de mutualiser un service énergie et du Conseil en Énergie Partagé.

Le Conseil en Énergie Partagé permet :

- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale
- Le suivi d'une politique énergétique maîtrisée
- Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme
- Un réseau de professionnels sur l'ensemble du territoire français, animé et outillé par l'ADEME en collaboration avec la Région Grand Est
- Une expertise à coûts partagés, compensés par les économies réalisées
- Un plan d'actions personnalisé
- Un conseil objectif et indépendant

Cartographie des Conseils en Énergie Partagés (CEP) dans le Grand-Est par EPCI





L'accompagnement à la rénovation performante :

A l'initiative des territoires : les Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Dans le Grand Est, 31 territoires se sont engagés dans une démarche volontaire de structuration de l'offre de rénovation énergétique performante de l'habitat.

Avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est, ces territoires ont constitué des plateformes de rénovation énergétique qui ont pour missions :

- d'accompagner les particuliers dans la définition de leurs besoins de rénovation énergétique ;
- de faciliter la mise en relation avec des professionnels en capacité de répondre à ses besoins ;
- d'aider à l'optimisation du plan de financement et à la mobilisation des aides.

La porte d'entrée vers les plateformes de rénovation du Grand Est sont les Espaces Info Energies.

Structures porteuses d'une Plateforme de Rénovation

Alsace

- Eco-Quartier Strasbourg
- Pays d'Alsace du Nord
- Pays de Saverne Plaine et Plateaux
- Pays Bruche Mosig Piémont
- Pays d'Alsace Centrale
- Le Grand pays de Colmar
- Pays Rhin vignoble grand ballon
- Pays Thur Doller
- Mulhouse Alsace agglomération
- Pays du Sundgau

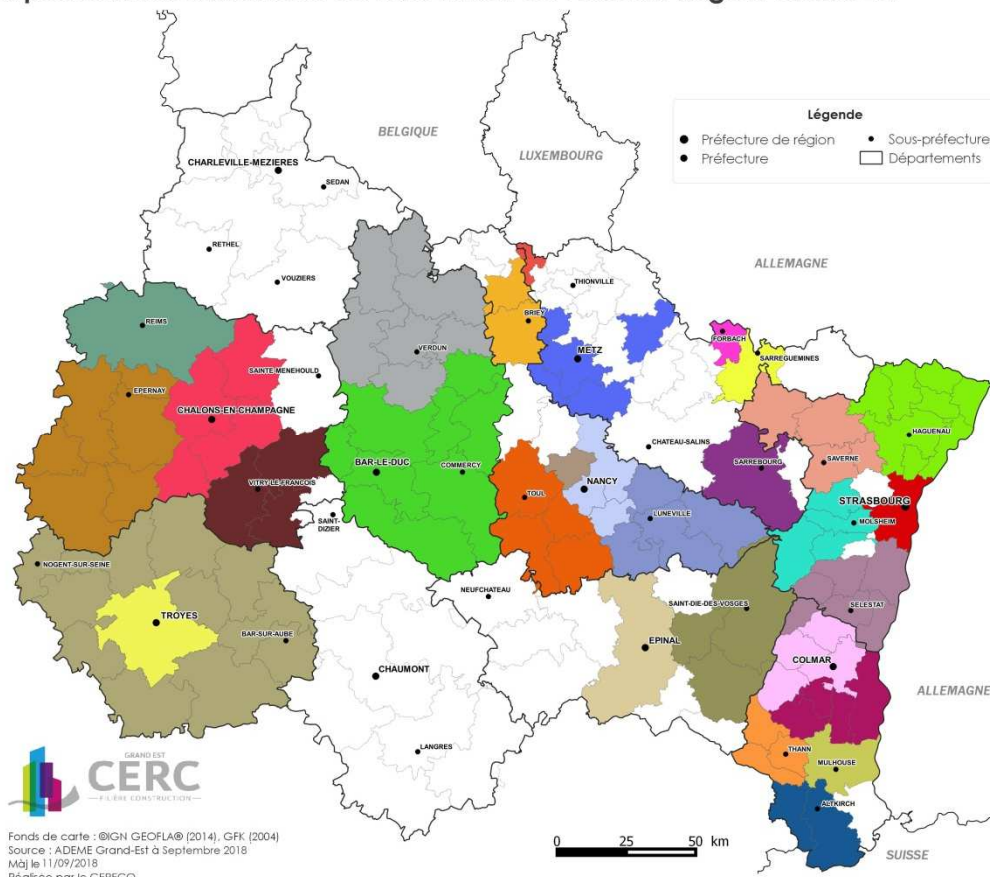
Champagne-Ardenne

- SDE de l'Aube
- CA Troyes Champagne Métropole
- CU du Grand Reims
- CC de Vitry, Champagne et Der
- Pays d'Épernay
- Pays de Châlons

Lorraine

- Pays du Bassin de Briey
- Pays Terre de Lorraine
- CC du Bassin de Pompey
- ALEC Nancy Grands territoires
- Pays du Lunévillois
- Pays de Verdun
- SAVECOM
- CC du Pays Haut Val d'Azette
- ALEC Pays Messin
- Agglomération de Forbach
- Agglomération de Sarreguemines
- CC Sarrebourg Moselle Sud
- Pays de la Déodatie
- ALEC Epinal Centre Vosges

Les plateformes territoriales de rénovation de l'habitat Région Grand Est



Une offre spécifique dans le Grand Est : Oktave

La Société d'Economie Mixte Oktave propose une offre intégrée de rénovation globale et performante du bâti privé.

Créée en 2018 à l'initiative de la Région Grand Est et de l'ADEME et avec le soutien de la Commission Européenne, la SEM Oktave réunit les acteurs de l'habitat et de la finance autour d'une ambition : « rendre la rénovation au niveau Bâtiment Basse Consommation accessible à tous ».

La SEM Oktave a été fondée sur la base de l'expérience de 10 territoires qui depuis 2015 ont accompagné plus de 200 chantiers de rénovation performante. Les travaux sont menés par des groupements de professionnels formés. La SEM Oktave s'appuie également sur des partenaires financiers (Procivis, Caisse des Dépôts et Caisse d'Épargne) afin de mettre en œuvre des solutions optimisées en fonction du budget de chacun.

Contact : www.oktave.fr



L'accompagnement des copropriétés :

L'accompagnement des ADIL



Le nombre de consultations ADIL pour des copropriétés ont augmenté de 3% en 1 an. 445 consultations ont été effectuées en 2017, dont 16% pour des travaux de rénovation énergétique.

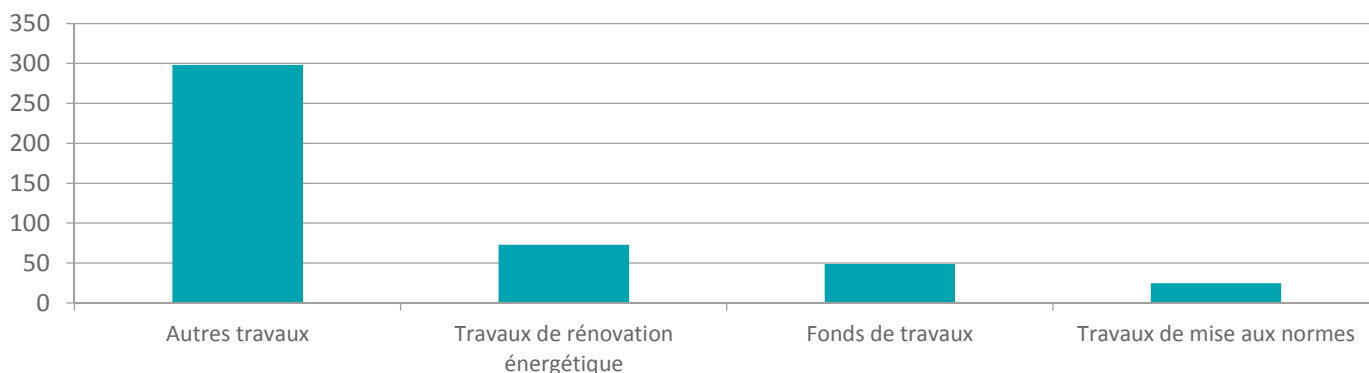
Comme en 2016, le thème de la copropriété représente 6% des consultations des ADIL.

En dehors de la thématique travaux, les ADIL conseillent les copropriétés sur les points juridiques, financiers et fiscaux : près de 3 040 consultations ont été recensées en 2017 contre 2 900 en 2016.

Il est important de rappeler que des consultations sont nécessaires et indispensables pour amorcer une démarche de rénovation (recouvrement des impayés, bon fonctionnement des instances de la copropriété, bonne relation avec le syndic). Il faut donc voir l'impact des conseils des ADIL au-delà du nombre de consultations « travaux ».

Répartition des consultations ADIL par type de demandes travaux pour les copropriétés

Source : ADIL 08, 10, 54, 57, 67, 68



COACHCOPRO® GRAND EST



anticiper • économiser • valoriser



Dispositif « Coach Copro »

Pour faciliter le passage à l'acte de travaux de rénovation énergétique en copropriété, L'ADEME et la Région Grand Est ont déployé le dispositif « Coach copro ». Information, conseil, et accompagnement sont assurés via ce dispositif qui s'appuie sur les réseaux des EIE et la FNAIM GE en lien avec les autres acteurs de la copropriété (ADIL, opérateurs ANAH,...)

<https://grandest.coachcopro.com/>



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
depuis 1960



anticiper • économiser • valoriser



Syndics de copropriété : L'ADEME et la Région Grand Est financent un poste à la FNAIM Grand Est (avec UNIS et SNPI) pour accompagner les copropriétés dans des projets de rénovation. eco.immo.grandest@gmail.com

Une personne est par ailleurs spécifiquement dédiée à l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage des copropriétés du territoire de l'Eurométropole, grâce à un partenariat entre l'ADEME, la Région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg.



L'accompagnement des copropriétés :

Cartographie des POPAC / VOC du Grand Est

Dispositifs et programmes d'accompagnement en 2017

Légende

Dispositifs de veille et observation

POPAC

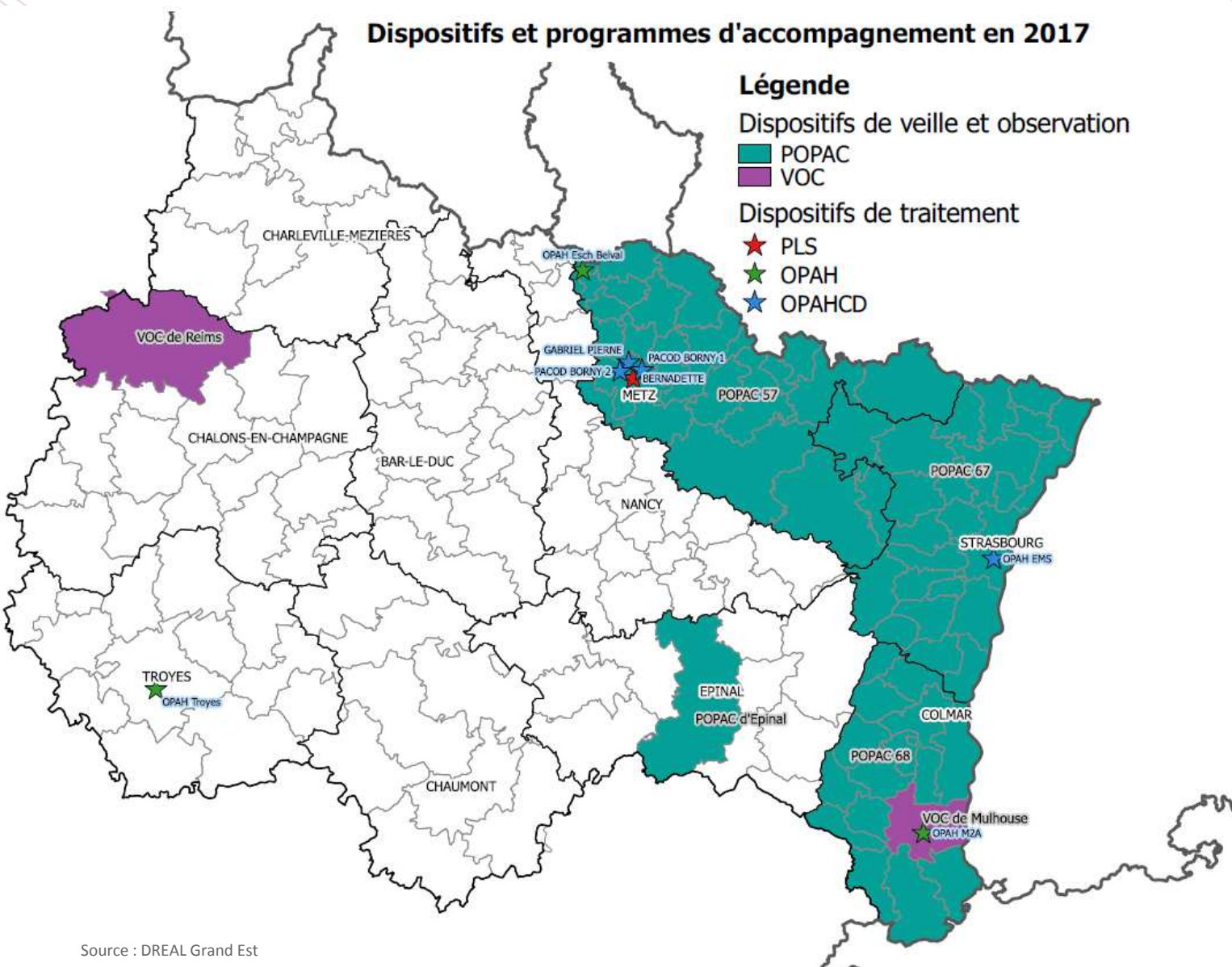
VOC

Dispositifs de traitement

★ PLS

★ OPAH

★ OPAHCD



Source : DREAL Grand Est

POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété
VOC : Veille d'Observation des Copropriétés

PLS : Plan de Sauvegarde

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OPAHCD : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriété en Difficulté

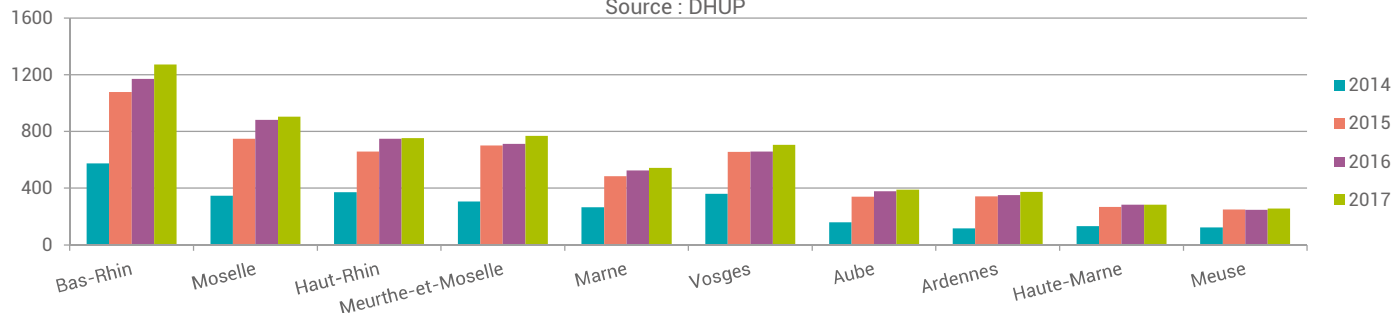


6 249 entreprises ont au moins un signe RGE à fin janvier 2018

Source : CAPEB, CEQUAMI, Certibat, FFB, I-CERT, Qualibat, Qualif'élec, Qualit'ENR, OPQIBI, OPQTECC

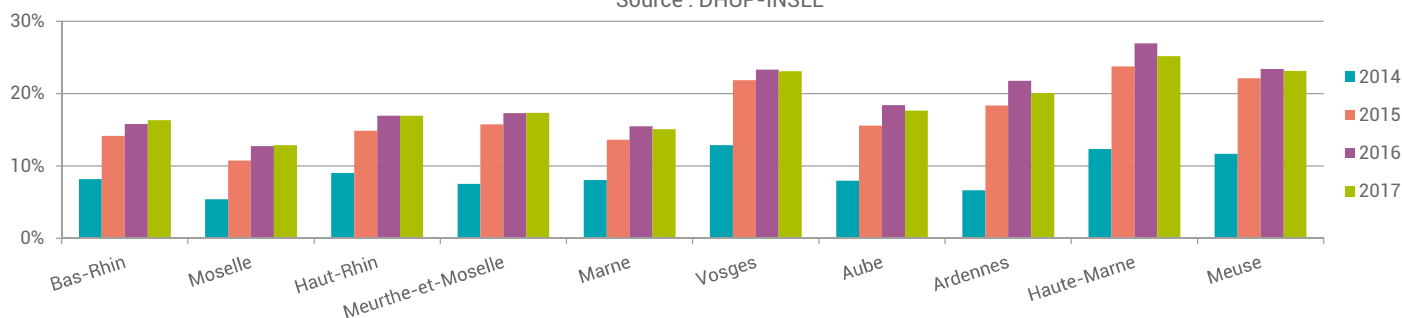
Nombre d'entreprises ayant une ou plusieurs mention(s) RGE

Source : DHUP



Part des entreprises RGE sur le nombre total des entreprises de bâtiment

Source : DHUP-INSEE



Le nombre d'entreprises RGE progresse une nouvelle fois à fin janvier 2018, de 5% par rapport à 2016. 6 249 entreprises ont au moins un signe RGE dans le Grand Est.

Tandis que la part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises du Bâtiment est stable en 2017 par rapport à 2016 sur 8 départements du Grand Est, elle est en léger retrait dans les Ardennes et en Haute-Marne (-2 points), les 2 départements qui avaient enregistré en 2016 les plus belles progressions.

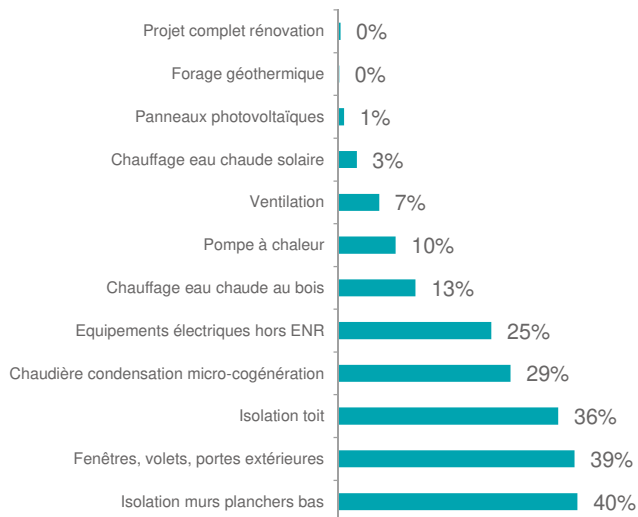
40% des signes RGE concernent les travaux d'isolation des murs et planchers bas, 39% les fenêtres – volets – portes extérieures et 36% l'isolation des toits.

En 2017, 101 bureaux d'études et économistes RGE sont dénombrés et le nombre s'est stabilisé par rapport à 2016.

Répartition des domaines de travaux à fin janvier 2018

Unité : domaine de travaux

Sources : DHUP

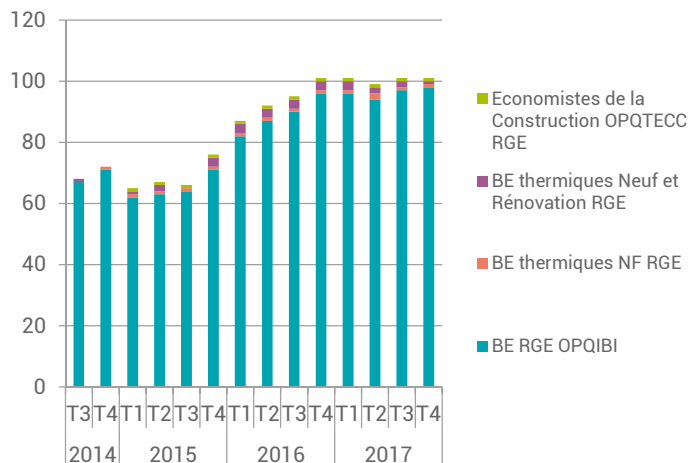


Evolution du nombre de bureaux d'études/économistes

RGE en Grand Est

Unité : nombre d'établissements

Source : Traitement CERC / ICERT, Certivea, OPQTECC, OPQIBI





Labels et qualifications

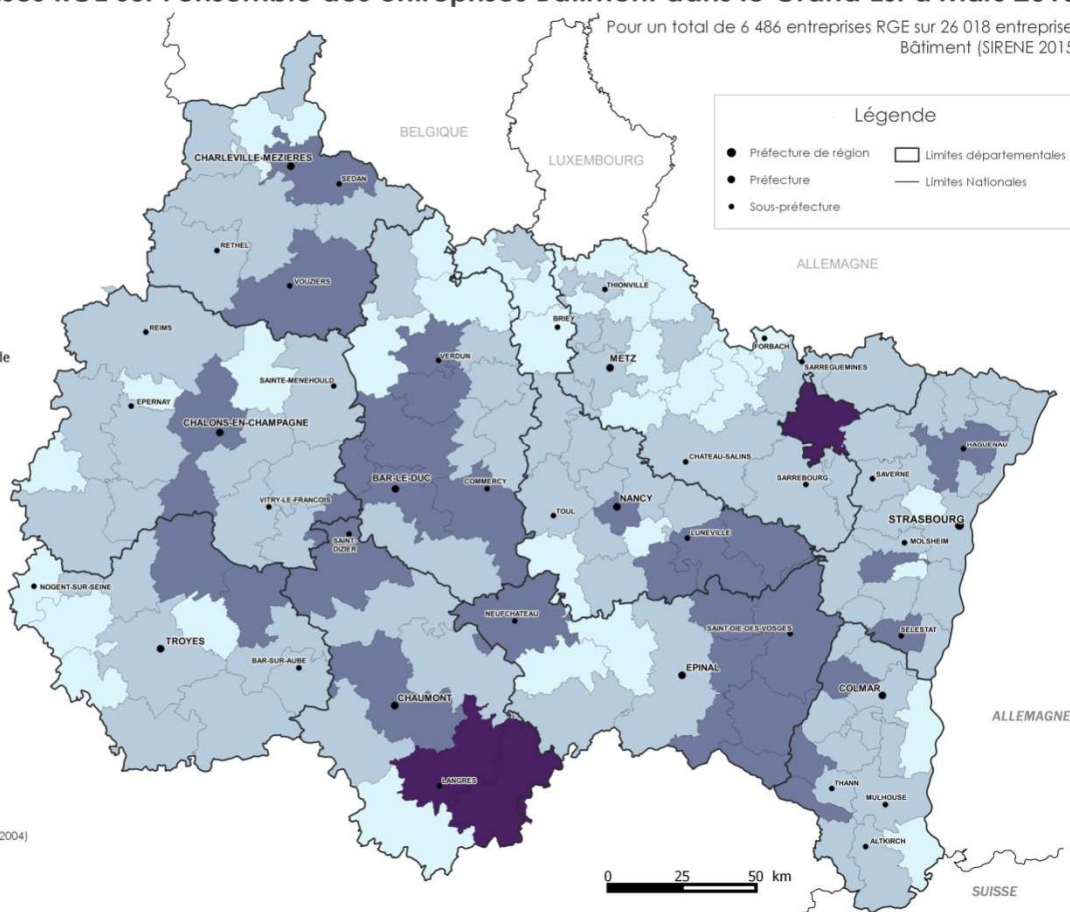
Part des entreprises RGE sur l'ensemble des entreprises Bâtiment dans le Grand Est à Mars 2018

Pour un total de 6 486 entreprises RGE sur 26 018 entreprises Bâtiment (SIRENE 2015)

Part des entreprises "Reconnu Garant de l'Environnement" par EPCI



Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Source : ADEME Grand Est à Mars 2018
Maj le 04/04/2018
Réalisation par la CERC Grand Est

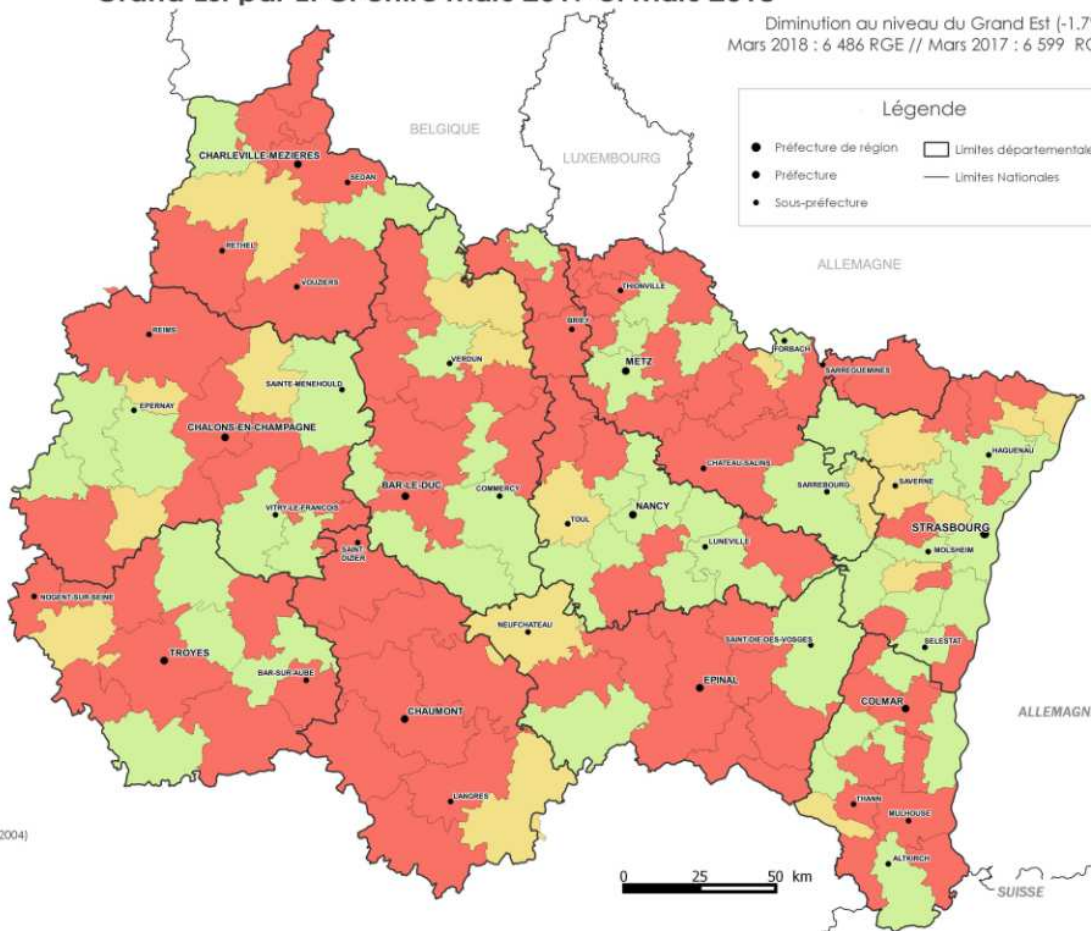


Evolution de la part des entreprises RGE par rapport à l'ensemble des entreprises Bâtiment dans le Grand Est par EPCI entre Mars 2017 et Mars 2018

Diminution au niveau du Grand Est (-1.7%)
Mars 2018 : 6 486 RGE // Mars 2017 : 6 599 RGE



Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Source : ADEME Grand Est à Septembre 2018
Créée le 17/09/2018
Réalisation par la CERC Grand Est





BBC-effinergie Rénovation

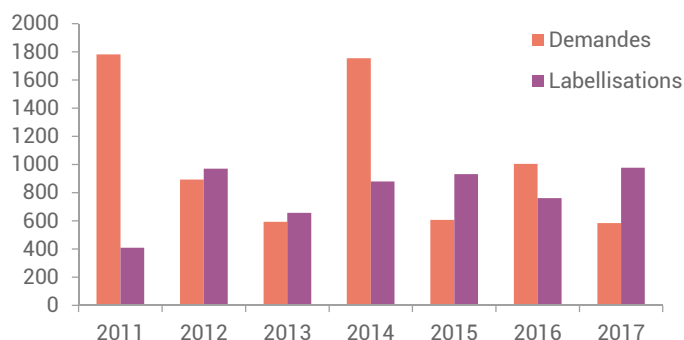
585 demandes de labellisation ont été enregistrées en 2017, en diminution de 42% par rapport à 2016, qui avait connu un pic des demandes de 66%.

Les labellisations quant à elles augmentent de 28% en 2017 après une année de baisse (-18%), avec 979 labellisations.

Une majorité des labellisations a été accordée dans le Haut-Rhin en 2017.

Evolution du nombre de demandes et de labellisations
BBC-Effinergie Rénovation dans le Grand Est

Source : Effinergie

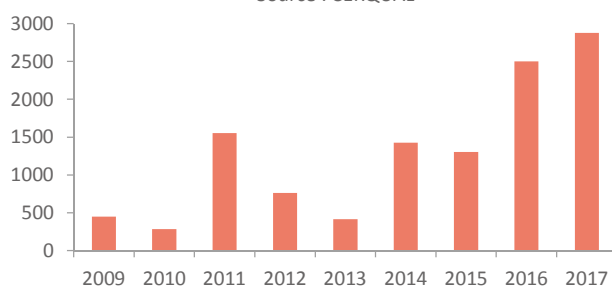


2 877 logements rénovés ont obtenu une certification CERQUAL en 2017, soit 15% de plus qu'en 2016.

43% des logements ont été certifiés en Moselle, 33% en Meurthe-et-Moselle.

Evolution du nombre de certifications CERQUAL pour des rénovations de logements dans le Grand Est

Source : CERQUAL

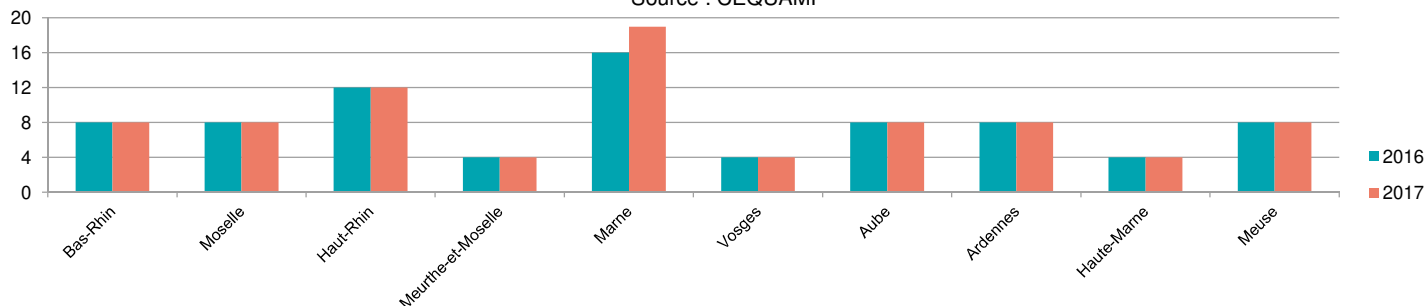


NF Habitat Maisons rénovées

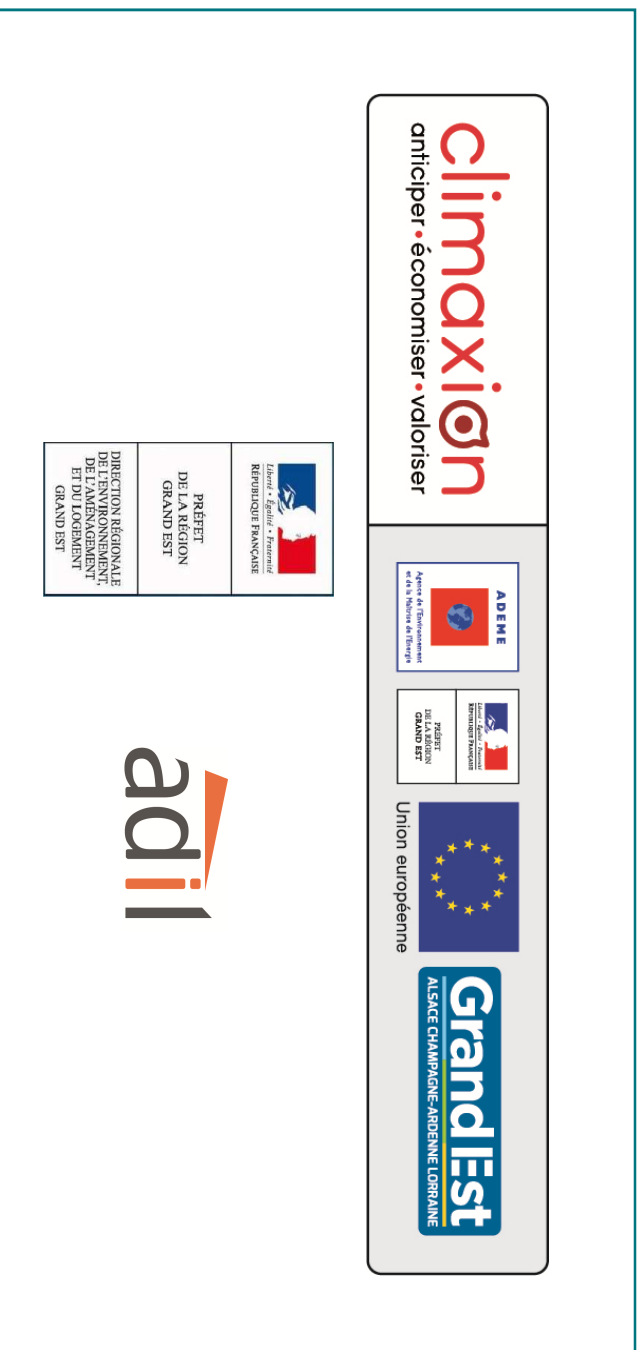
83 maisons ont obtenu la certification NF Habitat Maisons Rénovées en 2017 délivrée par CEQUAMI, soit 3 de plus qu'en 2016, toutes validées en Marne. 23% des certifications sont enregistrées dans la Marne, 14% dans le Haut-Rhin.

Répartition du nombre de certifications NF Habitat Maisons Rénovées par département

Source : CEQUAMI



AVEC LA COLLABORATION :



Avec le concours des Membres Fondateurs de la CERC Grand Est



Ainsi que le concours des membres du GIE Réseau des CERC :

Document édité par la CERC Grand Est

CERC GRAND EST
— FILIÈRE CONSTRUCTION —
Mesurer. Anticiper.